

31 décembre 2023

COMPTES CONSOLIDES



Comptes consolidés

Comptes de résultat consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022		2023	
		Montant	%	Montant	%
Chiffre d'affaires	4 et 6	21 995	100	22 522	100
Coûts des services rendus		(16 163)	(73,5)	(16 474)	(73,1)
Frais commerciaux		(1 518)	(6,9)	(1 598)	(7,1)
Frais généraux et administratifs		(1 447)	(6,6)	(1 459)	(6,5)
Charges opérationnelles	7	(19 128)	(87,0)	(19 531)	(86,7)
Marge opérationnelle ⁽¹⁾		2 867	13,0	2 991	13,3
Autres produits et charges opérationnels	8	(474)	(2,1)	(645)	(2,9)
Résultat d'exploitation		2 393	10,9	2 346	10,4
Coût de l'endettement financier net	9	(67)	(0,3)	17	0,1
Autres charges et produits financiers	9	(62)	(0,3)	(59)	(0,3)
Résultat financier		(129)	(0,6)	(42)	(0,2)
Charge d'impôts	10	(710)	(3,3)	(626)	(2,8)
Résultat des entreprises associées		(4)	-	(10)	-
RÉSULTAT NET		1 550	7,0	1 668	7,4
dont :					
<i>Part du Groupe</i>		1 547	7,0	1 663	7,4
<i>Intérêts minoritaires</i>		3	-	5	-
RÉSULTAT PAR ACTION					
Nombre moyen d'actions de la période		170 251 066		171 350 138	
Résultat de base par action (en euros)	11	9,09		9,70	
Nombre moyen d'actions dilué		176 019 736		177 396 346	
Résultat dilué par action (en euros)	11	8,79		9,37	

(1) La marge opérationnelle, indicateur alternatif de performance suivi par le Groupe, est définie en Note 3 - Indicateurs alternatifs de performance.



États consolidés du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022	2023
Écarts actuariels sur les régimes de retraites à prestations définies, nets d'impôts ⁽¹⁾	25	195	(57)
Réévaluation des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net, nette d'impôts ⁽²⁾	24	(66)	50
Autres, nets d'impôts ⁽¹⁾		4	4
Écarts de conversion ⁽²⁾	12	112	(255)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		245	(258)
Résultat net (rappel)		1 550	1 668
Résultat global de la période		1 795	1 410
<i>dont :</i>			
<i>Part du Groupe</i>		1 792	1 405
<i>Intérêts minoritaires</i>		3	5

(1) Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat.

(2) Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat.



États consolidés de la situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Écarts d'acquisition	13 et 16	11 090	11 213
Immobilisations incorporelles	13	906	798
Immobilisations corporelles	14	876	788
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	15	721	783
Impôts différés actifs	17	708	560
Autres actifs non courants	19	836	814
Total actif non courant		15 137	14 956
Coûts des contrats	20	140	132
Actifs sur contrats	20	1 784	1 670
Créances clients	20	3 329	3 286
Créances d'impôts courantes		106	148
Autres actifs courants	21	795	811
Actifs de gestion de trésorerie	22	386	161
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	3 802	3 536
Total actif courant		10 342	9 744
TOTAL ACTIF		25 479	24 700

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Capital social		1 389	1 381
Primes d'émission et d'apport		3 706	3 482
Réserves et report à nouveau		3 085	3 928
Résultat net		1 547	1 663
Capitaux propres (part du Groupe)		9 727	10 454
Intérêts minoritaires		16	19
Capitaux propres		9 743	10 473
Dettes financières à long terme	22	5 655	5 071
Impôts différés passifs	17	308	275
Provisions pour retraites et engagements assimilés	25	365	331
Provisions non courantes	26	339	327
Dettes de loyers non courantes	15	533	598
Autres dettes non courantes	27	471	376
Total passif non courant		7 671	6 978
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	22	1 102	675
Dettes opérationnelles	28	4 749	4 568
Passifs sur contrats	20	1 470	1 332
Provisions courantes	26	103	118
Dettes d'impôts courantes		68	123
Dettes de loyers courantes	15	257	251
Autres dettes courantes	27	316	182
Total passif courant		8 065	7 249
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		25 479	24 700



Tableaux de flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022	2023
Résultat net		1 550	1 668
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location		719	700
Variation des provisions		(77)	(65)
Moins-values/(Plus-values) de cession d'actifs et autres		13	22
Charges liées à la rémunération en actions		160	185
Charges liées au plan d'actionnariat salarié		4	67
Coût de l'endettement financier (net)	9	67	(17)
Charge/(Produit) d'impôt	10	710	626
(Gains)/Pertes latents liés aux variations de juste valeur et autres éléments financiers		15	122
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier (net) et impôt (A)		3 161	3 308
Impôt versé (B)		(451)	(463)
Variation liée aux créances clients et actifs net des passifs sur contrats et coûts des contrats		(490)	1
Variation liée aux dettes fournisseurs		115	(168)
Variation liée aux autres créances et dettes		182	(153)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (C)	23	(193)	(320)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ (D=A+B+C)		2 517	2 525
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 et 14	(290)	(259)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		7	5
Décaissements nets liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(283)	(254)
(Décaissements)/Encaissements liés aux regroupements d'entreprises nets de leur trésorerie		(204)	(343)
(Décaissements)/Encaissements nets liés aux actifs de gestion de trésorerie		(19)	215
Autres encaissements/(décaissements) nets		(153)	(1)
Décaissements nets liés aux autres opérations d'investissement		(376)	(129)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		(659)	(383)
Augmentations de capital		507	465
Dividendes versés		(409)	(559)
Décaissements (nets) liés aux opérations sur actions Capgemini SE		(826)	(876)
Augmentations des dettes financières	23	468	1 905
Remboursements des dettes financières	23	(482)	(2 932)
Remboursements des dettes de loyers	15	(311)	(297)
Intérêts financiers versés		(136)	(182)
Intérêts financiers reçus		65	171
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)		(1 124)	(2 305)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (G=D+E+F)		734	(163)
Incidence des variations des cours des devises (H)		(58)	(115)
TRÉSORERIE D'OUVERTURE (I)	22	3 119	3 795
TRÉSORERIE DE CLÔTURE (G+H+I)	22	3 795	3 517



Tableaux de variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Produits et charges comptabilisés en capitaux propres		Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
						Écarts de conversion	Autres			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Au 31 décembre 2022	173 582 113	1 389	3 706	(288)	5 350	(8)	(422)	9 727	16	9 743
Dividendes versés au titre de l'exercice 2022	-	-	-	-	(559)	-	-	(559)	-	(559)
Instruments de motivation et actionnariat salarié	3 200 000	25	440	233	57	-	-	755	-	755
Élimination des actions propres	-	-	-	(879)	(1)	-	-	(880)	-	(880)
Réduction de capital par annulation d'actions propres	(4 174 000)	(33)	(664)	697	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires minoritaires et autres	-	-	-	-	6	-	-	6	(2)	4
Transactions avec les actionnaires et autres	(974 000)	(8)	(224)	51	(497)	-	-	(678)	(2)	(680)
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	2	(255)	(5)	(258)	-	(258)
Résultat net	-	-	-	-	1 663	-	-	1 663	5	1 668
Au 31 décembre 2023	172 608 113	1 381	3 482	(237)	6 518	(263)	(427)	10 454	19	10 473

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Produits et charges comptabilisés en capitaux propres		Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
						Écarts de conversion	Autres			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Au 31 décembre 2021	172 391 524	1 379	3 609	(79)	4 233	(120)	(555)	8 467	12	8 479
Impact de la première application de la décision de l'IFRS Interpretation Committee (IFRIC) publiée en avril 2021 sur les contrats de type SaaS	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-	(2)
Au 1er janvier 2022	172 391 524	1 379	3 609	(79)	4 231	(120)	(555)	8 465	12	8 477
Dividendes versés au titre de l'exercice 2021	-	-	-	-	(409)	-	-	(409)	-	(409)
Instruments de motivation et actionnariat salarié	3 500 000	28	479	218	(19)	-	-	706	-	706
Élimination des actions propres	-	-	-	(827)	1	-	-	(826)	-	(826)
Réduction de capital par annulation d'actions propres	(2 309 411)	(18)	(382)	400	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires minoritaires et autres	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-
Transactions avec les actionnaires et autres	1 190 589	10	97	(209)	(428)	-	-	(530)	1	(529)
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	112	133	245	-	245
Résultat net	-	-	-	-	1 547	-	-	1 547	3	1 550
Au 31 décembre 2022	173 582 113	1 389	3 706	(288)	5 350	(8)	(422)	9 727	16	9 743



Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2023

Note 1 Base de préparation des comptes

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 de la société Capgemini SE, société européenne ayant son siège social au 11 rue de Tilsitt, 75017 Paris - France, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 février 2024. Les états financiers consolidés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires prévue le 16 mai 2024.

A) Référentiel IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2023 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées dans l'Union Européenne (UE).

Par ailleurs, le Groupe, *leader* mondial, responsable et multiculturel, partenaire stratégique des entreprises pour la transformation de leurs activités en tirant profit de toute la puissance de la technologie, tient compte des positions adoptées par Numeum (fusion de Syntec Numérique et TECH IN France) - organisation représentant les principales sociétés de conseil et de services informatiques en France - sur les modalités d'application de certaines normes IFRS.

Les principes comptables sont présentés au début de chaque Note annexe aux états financiers consolidés.

B) Nouvelles normes et interprétations applicables en 2023

a) Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023

Les principes comptables appliqués par le groupe Capgemini sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

b) Autres nouvelles normes non encore applicables au 1^{er} janvier 2023 ou non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a appliqué aucune norme non encore applicable au 1^{er} janvier 2023 par anticipation.

En 2021, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a adopté une réforme des règles fiscales internationales proposant notamment l'instauration d'une imposition minimale de 15 % sur les bénéfices réalisés par les groupes multinationaux répondant à certains critères. Ces « Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition » ou « Règles GloBE », qui ont vocation à être introduites par les juridictions dans leur droit interne, imposent aux groupes concernés de calculer un bénéfice « GloBE » et les impôts afférents juridiction par juridiction. Lorsque ce calcul aboutit à un taux effectif d'imposition (TEI) inférieur à 15 %, elles obligent les groupes à payer un impôt sur les bénéfices complémentaire dont le niveau doit permettre d'atteindre le TEI minimum cible de 15 %.

En décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive « Pilier 2 », qui vise à transposer les Règles GloBE de manière homogène au sein des Etats membres; ceux-ci devant transposer la directive pour une application progressive des mesures à partir du 1^{er} janvier 2024.

La France a ainsi transposé dans son droit national les règles de cette directive par la Loi de finances pour 2024.

Au cours du premier semestre 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 intitulé « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 », pour application immédiate, qui est entré en vigueur après son adoption par l'Union européenne le 8 novembre 2023.

Les amendements à la norme IAS 12 proposés prévoient notamment :

- une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre de la réforme fiscale internationale Pilier 2 ;
- des informations qualitatives et/ou quantitatives à publier dans les notes aux états financiers consolidés permettant, sur la base des informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées, de comprendre l'exposition du Groupe à cette réforme ;
- une présentation séparée de l'impôt courant qui résultera de l'application des nouvelles dispositions de la réforme fiscale internationale - Pilier 2 après son entrée en vigueur en 2024.

Durant l'exercice 2023, le Groupe a effectué une revue du périmètre des sociétés et juridictions concernées par cette réforme fiscale et a organisé ses processus internes en vue de se conformer à ces nouvelles obligations applicables au 1^{er} janvier 2024. Le Groupe a également procédé à une analyse d'impact des mesures de sauvegarde afin de déterminer l'impact de la réforme sur les comptes établis postérieurement au 1^{er} janvier 2024. Sur la base des taux d'imposition des juridictions dans lesquelles le Groupe est implanté et des simulations des mesures de sauvegarde, le Groupe ne s'attend pas à ce stade à un impact significatif de l'adoption des Règles GloBE sur sa charge d'impôt et sur l'impôt payé à compter du 1^{er} janvier 2024.

C) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments du compte de résultat ou des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et d'interprétations de réglementations locales le cas échéant. Elles s'inscrivent notamment dans un contexte économique et



géopolitique toujours incertain dans certaines géographies. Ces estimations comportent donc certains aléas et concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement, les provisions, l'évaluation de la valeur des actifs incorporels et des impôts différés actifs, les provisions pour retraites et engagements assimilés, la juste valeur des instruments dérivés et le calcul de la charge d'impôt. Les risques liés au changement climatique résultent à la fois d'expositions de plus en plus fréquentes à des événements climatiques extrêmes et à la transition énergétique vers un modèle économique à faible intensité. Le Groupe estime que les conséquences financières des dégradations directement liées à des événements climatiques extrêmes restent limitées. Par ailleurs, le Groupe a pris en compte les effets induits par sa politique de développement durable dans les principales estimations de la clôture.



Note 2 Principes de consolidation et périmètre

Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque la société mère a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés sur lesquelles la société mère a directement ou indirectement une influence notable sur la gestion, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans celle-ci est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée dans le poste "Autres actifs non courants" pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation figure en Note 33 - Liste par pays des principales sociétés consolidées.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes au 31 décembre 2023, selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs identifiables et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition et peuvent être ajustés au cours des 12 mois suivant cette date.

Conversion des états financiers

Les comptes consolidés présentés dans ces états financiers consolidés ont été établis en euros.

Les postes de l'état de la situation financière consolidée exprimés en devises sont convertis en euros aux taux de clôture de l'exercice, à l'exception des capitaux propres qui sont conservés à leur valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises étrangères sont convertis aux taux moyens de la période. Néanmoins, pour certaines transactions significatives, il peut être jugé plus pertinent d'utiliser un taux de conversion spécifique. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le compte de résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont reconnues directement en capitaux propres. La qualification en investissement net des éléments monétaires est revue par le Groupe à chaque clôture.

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des principales filiales du Groupe sont les suivants :

	Taux moyens		Taux de clôture	
	2022	2023	2022	2023
Couronne norvégienne	0,09906	0,08760	0,09511	0,08896
Couronne suédoise	0,09413	0,08720	0,08991	0,09012
Dollar américain	0,95092	0,92471	0,93756	0,90498
Dollar australien	0,65956	0,61445	0,63723	0,61489
Dollar canadien	0,73052	0,68519	0,69252	0,68297
Livre sterling	1,17321	1,14970	1,12749	1,15068
Real brésilien	0,18432	0,18521	0,17735	0,18650
Roupie indienne	0,01210	0,01120	0,01134	0,01088
Yuan renminbi	0,14131	0,13067	0,13590	0,12737
Zloty polonais	0,21353	0,22033	0,21364	0,23044

Gains et pertes de change sur transactions intra-groupe

L'incorporation des états financiers d'une entité étrangère dans les états financiers consolidés du Groupe implique l'élimination des soldes et transactions intra-groupe. Toutefois, un écart de change qui apparaît sur un élément monétaire intra-groupe (par exemple une créance intra-groupe libellée dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale) ne peut être éliminé. Un tel écart de change est comptabilisé en produits ou en charges de l'exercice, ou classé en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres si le sous-jacent fait partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les entités étrangères (par exemple un prêt à échéance indéfinie).

Les justes valeurs des instruments de couverture intragroupes, concernant des transactions opérationnelles intragroupes réalisées dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change chez la société mère, sont éliminées.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a procédé à certaines acquisitions ciblées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe Centrale et au Japon. L'impact de ces opérations n'est pas significatif sur les indicateurs financiers du Groupe sur l'exercice 2023.



Note 3 Indicateurs alternatifs de performance

Les indicateurs alternatifs de performance suivis par le Groupe sont définis ci-dessous :

- La **croissance organique** du chiffre d'affaires est la croissance calculée à taux de change et périmètre constants. Le périmètre et les taux de change utilisés sont ceux de la période publiée ;
- La **croissance à taux de change constants** du chiffre d'affaires est calculée en utilisant les taux de change de la période publiée ;
- La **marge opérationnelle** est obtenue en déduisant du chiffre d'affaires les charges opérationnelles. Elle est calculée avant les "Autres produits et charges opérationnels" qui comprennent les amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises, les charges IFRS 2 liées à la rémunération en actions (y compris les charges sociales et contributions patronales) et au plan d'actionnariat salarié, ainsi que des charges ou produits non récurrents, notamment les dépréciations des écarts d'acquisition, les écarts d'acquisition négatifs, les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration afférentes à des plans approuvés par les organes de direction du Groupe, les coûts d'acquisition, les coûts d'intégration des sociétés acquises par le Groupe y compris les compléments de prix incluant des conditions de présence ainsi que les effets des réductions, des liquidations et des transferts des régimes de retraites à prestations définies ;
- Le **résultat normalisé** par action correspond au résultat net normalisé (part du Groupe) rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions propres détenues. Le résultat net normalisé correspond au résultat net (part du Groupe) corrigé des impacts des éléments reconnus en "Autres produits et charges opérationnels" (cf. Note 8 - Autres produits et charges opérationnels), nets d'impôt, calculés sur la base du taux effectif d'impôt ;
- L'**endettement net** (ou trésorerie nette) comprend (i) la trésorerie qui figure dans le tableau des flux de trésorerie et qui est composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie (placements à court terme et banques) diminués des découverts bancaires, (ii) les actifs de gestion de trésorerie (actifs présentés séparément dans l'état de la situation financière du fait de leurs caractéristiques), diminués (iii) des dettes financières à court et long terme et tient également compte (iv) de l'impact des instruments de couverture lorsqu'ils se rapportent à des dettes financières, des prêts et emprunts intragroupes, et à des actions propres ;
- Le **free cash flow organique**, calculé à partir des éléments du tableau de flux de trésorerie, se définit comme le flux de trésorerie lié à l'activité diminué des investissements (nets de cessions) en immobilisations incorporelles et corporelles, des remboursements des dettes de loyers et ajusté des flux liés aux intérêts financiers nets.

Note 4 Information sectorielle

La Direction du Groupe analyse et mesure la performance de l'activité dans les zones géographiques où le Groupe est présent.

L'analyse géographique permet de suivre la performance :

- du développement commercial : elle est focalisée sur l'évolution des principaux contrats et grands clients sur les marchés du Groupe pour l'ensemble de ses métiers. Ce suivi vise à coordonner l'offre de services des différents métiers dans les pays du fait de leur forte interaction, et à y mesurer les prestations de services rendus ;
- sur le plan opérationnel et financier : la gestion de la trésorerie et des fonctions support, les politiques d'investissement et de financement opérationnel ainsi que la politique d'acquisition sont décidées et mises en œuvre par géographie.

Ainsi, le Groupe présente une information sectorielle pour les zones géographiques dans lesquelles il est implanté.

Les secteurs du Groupe sont définis comme une zone géographique (exemple : France) ou le regroupement de plusieurs zones géographiques (Reste de l'Europe). Les regroupements de zones géographiques sont effectués sur la base de l'analyse de la nature des contrats et typologies de portefeuilles clients et de l'homogénéité des marges opérationnelles*.

Les transactions inter-secteurs s'effectuent à prix de marché.

La performance des secteurs opérationnels est mesurée par la marge opérationnelle*. Cet indicateur permet de mesurer et de comparer la performance opérationnelle des secteurs opérationnels, que leur activité résulte de la croissance interne ou externe.

Les coûts liés aux activités opérationnelles et encourus au niveau des sociétés holdings du Groupe pour le compte des géographies sont affectés soit directement, soit selon une clé de répartition. Les éléments non affectés correspondent aux frais de siège.

La marge opérationnelle* réalisée dans les principaux centres de production *offshore* (Inde et Pologne) est réallouée aux zones géographiques en charge des contrats afin de permettre une meilleure lisibilité de la performance de ces zones.

* La marge opérationnelle, indicateur alternatif de performance suivi par le Groupe, est définie en Note 3 – Indicateurs alternatifs de performance.

Le Groupe communique son information sectorielle autour des zones géographiques suivantes : Amérique du Nord, France, Royaume-Uni et Irlande, Reste de l'Europe, Asie-Pacifique et Amérique latine.



2023 (en millions d'euros)	Amérique du Nord	France	Royaume- Uni et Irlande	Reste de l'Europe	Asie- Pacifique et Amérique latine ⁽¹⁾	Frais de siège	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires								
- hors Groupe	6 462	4 537	2 709	6 837	1 977	-	-	22 522
- inter-zones géographiques	224	494	301	665	2 736	-	(4 420)	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	6 686	5 031	3 010	7 502	4 713	-	(4 420)	22 522
MARGE OPERATIONNELLE ⁽²⁾	1 010	571	504	800	241	(135)	-	2 991
% du chiffre d'affaires	15,6	12,6	18,6	11,7	12,2	-	-	13,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	874	390	431	639	147	(135)	-	2 346

⁽¹⁾ La zone Asie-Pacifique et Amérique latine inclut les pays suivants : Inde, Australie, Brésil et Mexique et autres pays d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine.

⁽²⁾ La marge opérationnelle, indicateur alternatif de performance suivi par le Groupe, est définie en Note 3 – Indicateurs alternatifs de performance.

2022 (en millions d'euros)	Amérique du Nord	France	Royaume- Uni et Irlande	Reste de l'Europe	Asie- Pacifique et Amérique latine ⁽¹⁾	Frais de siège	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires								
- hors Groupe	6 737	4 276	2 561	6 437	1 984	-	-	21 995
- inter-zones géographiques	246	454	281	594	2 777	-	(4 352)	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	6 983	4 730	2 842	7 031	4 761	-	(4 352)	21 995
MARGE OPERATIONNELLE ⁽²⁾	1 051	518	462	746	210	(120)	-	2 867
% du chiffre d'affaires	15,6	12,1	18,0	11,6	10,6	-	-	13,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	922	407	432	628	124	(120)	-	2 393

⁽¹⁾ La zone Asie-Pacifique et Amérique latine inclut les pays suivants : Inde, Australie, Brésil et Mexique et autres pays d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine.

⁽²⁾ La marge opérationnelle, indicateur alternatif de performance suivi par le Groupe, est définie en Note 3 – Indicateurs alternatifs de performance.



Note 5 Compte de résultat consolidé

Le compte de résultat du Groupe présente une analyse par fonction qui détaille les charges opérationnelles comme suit : coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), frais commerciaux ainsi que frais généraux et administratifs.

Ces trois postes représentent les charges opérationnelles qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir la marge opérationnelle*, l'un des principaux indicateurs de performance de l'activité du Groupe. Certaines natures de charges opérationnelles peuvent faire l'objet de reclassement sur les périodes antérieures pour se conformer à la présentation de l'exercice publié ; ces reclassements étant sans incidence ni sur la marge opérationnelle, ni sur le résultat net et les flux de trésorerie.

Le résultat d'exploitation est obtenu en déduisant de la marge opérationnelle les autres charges et produits opérationnels.

Ces derniers comprennent les amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises, les charges IFRS 2 liées à la rémunération en actions (y compris les charges sociales et contributions patronales) et au plan d'actionnariat salarié, ainsi que des charges ou produits non récurrents, notamment les dépréciations des écarts d'acquisition, les écarts d'acquisition négatifs, les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration afférentes à des plans approuvés par les organes de Direction du Groupe, les coûts d'acquisition, les coûts d'intégration des sociétés acquises par le Groupe y compris les compléments de prix incluant des conditions de présence, ainsi que les effets des réductions, des liquidations et des transferts des régimes de retraites à prestations définies.

Le résultat net part du Groupe est ensuite obtenu en prenant en compte les éléments suivants :

- le coût de l'endettement financier (net), qui comprend les intérêts nets sur dettes financières calculés sur la base du taux d'intérêt effectif, diminués des produits de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et des actifs de gestion de trésorerie ;
- les autres charges et produits financiers, qui comprennent principalement les réévaluations des instruments financiers à leur juste valeur lorsqu'ils se rapportent à des éléments de nature financière, les plus ou moins-values de cession et dépréciations de titres non consolidés, les charges d'intérêt nettes sur régimes de retraite à prestations définies, les gains et pertes de change sur éléments financiers, les autres produits financiers et charges financières sur divers actifs et passifs financiers calculés sur la base du taux d'intérêt effectif, ainsi que les charges d'intérêts sur dettes de loyers ;
- la charge d'impôts courant et différé ;
- le résultat des entreprises associées ;
- la quote-part des intérêts minoritaires.

* *La marge opérationnelle, indicateur alternatif de performance suivi par le Groupe, est définie en Note 3 – Indicateurs alternatifs de performance.*



Note 6 Chiffre d'affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations :

Contrats basés sur des livrables

Les contrats basés sur des livrables incluent généralement des prestations au forfait, tels que l'intégration de systèmes ou la conception et le développement de systèmes informatiques personnalisés et des processus associés. La durée du contrat est généralement comprise entre 6 mois et 2 ans. Les prix contractuels peuvent être sujets à des bonus ou pénalités, en fonction de l'atteinte des objectifs de performance spécifiés ou des niveaux d'avantages délivrés au client.

Pour les contrats basés sur des livrables, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé à l'avancement, car au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) la prestation du Groupe améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la prestation ou (ii) le Groupe construit un actif n'ayant pas d'usage alternatif (par ex. il est spécifique au client) et le Groupe a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée à date en cas de résiliation par le client.

Le Groupe applique la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat.

L'estimation des coûts totaux du contrat est revue lorsque de nouveaux éléments ont été constatés. Les changements d'estimation du pourcentage d'avancement correspondant sont comptabilisés dans le compte de résultat comme des ajustements du chiffre d'affaires dans la période au cours de laquelle les éléments donnant lieu à la révision d'estimation sont connus.

Les coûts liés aux contrats basés sur des livrables sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés. La différence entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des Actifs sur contrats (chiffre d'affaires supérieur à la facturation) ou des Passifs sur contrats (facturation supérieure au chiffre d'affaires).

Contrats basés sur des ressources

Le chiffre d'affaires réalisé sur des contrats basés sur des ressources est comptabilisé au fur et à mesure que le Groupe acquiert le droit de facturer le client puisque le montant facturé correspond directement à la valeur pour le client de la prestation effectuée à la date considérée. Chaque obligation de prestation est reconnue en revenu à l'avancement car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services. Le prix des services est basé sur le nombre d'heures passées sur le contrat. Le montant à facturer est représentatif de la valeur des services fournis au client et, par conséquent, en appliquant la mesure de simplification du droit à facturer, le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement en fonction des heures passées.

Les coûts liés aux contrats basés sur des ressources sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Contrats basés sur des services

Les contrats basés sur des services incluent les activités de gestion d'infrastructures, de gestion des applications et de services aux entreprises. La durée du contrat est généralement comprise entre 3 et 5 ans. Les honoraires sont facturables mensuellement, sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Le contrat prévoit généralement des pénalités liées au niveau de service délivré.

En règle générale, les services récurrents correspondent à une seule et même obligation de prestation, composée de séries d'unités quotidiennes distinctes de services fournis progressivement. Les modifications de contrat sont comptabilisées sur une base prospective. Le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure que le Groupe acquiert le droit de facturer, exception faite de cas particuliers pour lesquels les modalités de facturation ne reflètent pas la valeur pour le client des services fournis à date par rapport à la valeur des services restants à fournir (par exemple en cas de facturations ou remises significatives effectuées d'avance ou bien différées). Les pénalités ou primes liées au niveau de service sont, le cas échéant, reconnues entièrement dans la période au cours de laquelle les objectifs de performance sont atteints ou manqués, selon le cas.

Les montants reçus initialement des clients sont, le cas échéant, différés et étalés sur la période des services, et ce même s'ils ne sont pas remboursables. Les montants initiaux payables aux clients, s'ils excèdent la juste valeur des actifs transférés par le client, sont capitalisés (présentés en Actifs sur contrats) et amortis sur la période contractuelle en déduction du chiffre d'affaires.



Activités de revente

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe peut revendre des équipements, licences, prestations de maintenance et autres services achetés auprès de fournisseurs tiers. Lorsque l'actif ou le service est distinct des autres services fournis par le Groupe, il convient d'évaluer si le Groupe agit comme un mandataire ou pour son propre compte dans le cadre de l'opération d'achat et de revente. Le Groupe agit pour son propre compte lorsqu'il obtient le contrôle du matériel, des logiciels ou des services avant leur transfert au client. Dans ce cas, la transaction est présentée sur une base brute dans le compte de résultat (les montants facturés par les fournisseurs sont comptabilisés en charges opérationnelles). Si le Groupe agit comme mandataire, la transaction est comptabilisée sur une base nette (les montants facturés par les fournisseurs sont comptabilisés comme une réduction du chiffre d'affaires). Par exemple, les transactions sont comptabilisées sur une base nette lorsque le Groupe n'a pas la responsabilité première de l'exécution du contrat et qu'il ne supporte pas les risques relatifs aux stocks et à l'acceptation par le client.

Redevances

Dans le cadre de partenariats d'ingénierie de produits en vertu desquels le Groupe s'est vu consentir des licences sur des logiciels, le Groupe perçoit des redevances au titre de l'exploitation de ces licences, calculées sur la base de taux prédéfinis aux contrats.

Contrats à éléments multiples

Ces contrats, complexes et conclus sur le long terme, prévoient plusieurs phases parmi lesquelles la conception, la transition, la transformation, le développement et l'exploitation.

Dans le cadre de certains contrats de services récurrents, le Groupe peut devoir effectuer des activités initiales de transition ou de transformation. Les activités de mise en place initiale, principalement les phases de transition, qui sont nécessaires pour être en mesure de fournir les services d'exploitation, ne sont pas considérées comme une obligation de prestation. Les montants reçus au titre de ces activités initiales sont différés et reconnus en chiffre d'affaires sur la période contractuelle des services. Les autres activités réalisées durant l'étape initiale, à savoir la conception, la transformation et le développement, sont traitées comme une obligation de prestation séparée si elles transfèrent au client le contrôle d'un actif ou si le client peut tirer avantage de ces activités initiales indépendamment des services d'exploitation. Le chiffre d'affaires correspondant est alors généralement comptabilisé à l'avancement.

Lorsque plusieurs obligations de prestation séparées sont identifiées au sein d'un seul et même contrat, le Groupe répartit le prix total du contrat entre ces obligations de prestation en proportion de leurs prix de vente spécifiques respectifs. En l'absence de prix directement observables pour des services similaires vendus séparément à des clients semblables, les prix de vente spécifiques sont estimés, sur la base des coûts attendus plus un taux de marge défini d'une manière cohérente avec la nature et les risques associés au service.

Contreparties variables

Les estimations concernant les bonus, les pénalités et toute autre rémunération variable sont incluses dans le prix de transaction, mais dans la seule mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne se traduira pas par un ajustement significatif à la baisse du montant cumulé du chiffre d'affaires préalablement comptabilisé. Pour procéder à cette estimation, le Groupe tient compte des faits et circonstances spécifiques au contrat et de son expérience dans le cadre de contrats similaires. Les révisions d'estimations de contreparties variables sont comptabilisées comme des ajustements cumulatifs du chiffre d'affaires.

Coûts d'obtention et d'exécution des contrats

Les frais de commissions encourus pour obtenir des contrats de services pluri-annuels sont capitalisés et amortis sur la période contractuelle. Les commissions ne sont pas capitalisées si la période d'amortissement est d'une année au plus.

Les frais encourus préalablement à la signature d'un contrat exécutoire sont capitalisés uniquement s'ils sont directement attribuables à la phase de conception ou de mise en place d'un contrat spécifiquement identifié, si la signature du contrat est probable et si les coûts pourront être recouverts dans le cadre du contrat.

Les coûts encourus pour l'exécution d'un contrat sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, exception faite de certains coûts initiaux de mise en place, tels que les frais de transition et ceux de transformation, lorsque ces derniers ne représentent pas une obligation de prestation séparée, qui sont capitalisés s'ils créent une ressource que le Groupe utilisera pour fournir les services promis.

Les remboursements reçus des clients sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les coûts sont encourus.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée si tous les coûts nécessaires à l'exécution du contrat sont supérieurs aux avantages y afférents.

Présentation à l'état consolidé de la situation financière

Les actifs sur contrats conclus avec des clients sont présentés séparément des créances clients. Les actifs sur contrats conclus avec des clients correspondent au chiffre d'affaires comptabilisé pour lequel les droits correspondants de percevoir une contrepartie sont subordonnés à une condition autre que l'écoulement du temps, notamment la performance future du Groupe, l'atteinte de jalons de facturation ou l'acceptation par le client. Lorsque les actifs sur contrats conclus avec des clients ne dépendent plus que de l'écoulement du temps, ils deviennent des créances clients. La majorité des actifs sur contrats concerne des contrats basés sur des livrables (cf. ci-avant).

Les passifs sur contrats représentent le montant des contreparties reçues ou enregistrées en créance et pour lesquelles le chiffre d'affaires n'a pas encore été reconnu. Les actifs et passifs sur contrats sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.



Composantes de financement

Si le délai attendu entre la comptabilisation du chiffre d'affaires et les paiements des clients est supérieur à 12 mois, le Groupe détermine si un avantage de financement a été accordé au client ou reçu de celui-ci, et, si l'impact est significatif, le comptabilise séparément du chiffre d'affaires.

L'évolution du chiffre d'affaires de l'exercice 2023 par rapport à celui de l'exercice 2022 est de 2,4 % à taux de change et périmètre courants. Le chiffre d'affaires croît de 4,4 % à taux de change constants ⁽¹⁾ par rapport à 2022 et affiche une croissance organique ⁽¹⁾ de 3,9 %.

Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	Variations			2023
	2022	en données publiées	à taux de change constants ⁽¹⁾	
Amérique du Nord	6 737	-4,1%	-1,3%	6 462
France	4 276	6,1%	6,1%	4 537
Royaume-Uni et Irlande	2 561	5,8%	7,9%	2 709
Reste de l'Europe	6 437	6,2%	7,6%	6 837
Asie-Pacifique et Amérique latine	1 984	-0,4%	4,6%	1 977
TOTAL	21 995	2,4%	4,4%	22 522

⁽¹⁾ La croissance organique et la croissance à taux de change constants, indicateurs alternatifs de performance suivis par le Groupe, sont définies en Note 3 – Indicateurs alternatifs de performance.

Les prises de commandes fermes signées en 2023 s'élèvent à 23 887 millions d'euros.

Note 7 Charges opérationnelles par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2022		2023	
	Montant	% du chiffre d'affaires	Montant	% du chiffre d'affaires
Charges de personnel	14 969	68,1 %	15 341	68,2 %
Frais de déplacements	290	1,3 %	322	1,4 %
Achats et frais de sous-traitance	3 049	13,9 %	2 977	13,2 %
Charges locatives et taxes locales	196	0,9 %	209	0,9 %
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et résultat de cessions d'immobilisations	624	2,8 %	682	3,0 %
CHARGES OPÉRATIONNELLES	19 128	87,0 %	19 531	86,7 %

Analyse des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2022	2023
Traitements et salaires		12 312	12 627
Charges sociales		2 590	2 661
Charges de retraites - régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	25	67	53
CHARGES DE PERSONNEL		14 969	15 341



Note 8 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2023
Amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises	(136)	(123)
Charges liées à la rémunération en actions	(172)	(214)
Charges liées au plan d'actionnariat salarié	(4)	(67)
Coûts de restructuration	(82)	(179)
Coûts d'intégration des sociétés acquises	(76)	(44)
Coûts liés aux acquisitions	(8)	(15)
Autres charges opérationnelles	(36)	(49)
Total charges opérationnelles	(514)	(691)
Autres produits opérationnels	40	46
Total produits opérationnels	40	46
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(474)	(645)

Charges liées à la rémunération en actions et plan d'actionnariat salarié

Les charges liées à la rémunération en actions s'élèvent à 214 millions d'euros contre 172 millions en 2022. Cette évolution résulte principalement de l'évolution du cours de l'action sur la période impactant la charge IFRS des nouveaux plans.

Charges liées au plan d'actionnariat salarié

Les charges liées au plan d'actionnariat salarié s'élèvent à 67 millions d'euros contre 4 millions en 2022. Cette évolution résulte du changement prospectif de la méthodologie de valorisation de la charge IFRS 2 mesurant l'avantage octroyé aux salariés dans le cadre de ses plans d'actionnariat salarié (cf. Note 12 - Capitaux propres).

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration de l'exercice 2023 concernent principalement des mesures de réduction d'effectifs et de restructurations immobilières.

Coûts d'intégration des sociétés acquises

Les coûts d'intégration des sociétés acquises s'élèvent à 44 millions d'euros dont 14 millions au titre de l'intégration d'Altran sur l'exercice 2023 contre 41 millions en 2022.



Note 9 Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2022	2023
Produits de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et des actifs de gestion de trésorerie		65	171
Charges d'intérêt nettes sur les dettes financières		(119)	(142)
Coût de l'endettement financier net au taux d'intérêt nominal		(54)	29
Effet du coût amorti sur les dettes financières		(13)	(12)
Coût de l'endettement financier net au taux d'intérêt effectif		(67)	17
Charges d'intérêt nettes sur régimes de retraites à prestations définies	25	(9)	(3)
Charges d'intérêt sur les dettes de loyers		(16)	(29)
(Pertes) gains de change sur opérations financières		(27)	(17)
(Pertes) gains sur instruments dérivés		(1)	(1)
Autres		(9)	(9)
Autres charges et produits financiers		(62)	(59)
RÉSULTAT FINANCIER		(129)	(42)

La hausse des produits de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et des actifs de gestion de trésorerie sur l'exercice s'explique principalement par la hausse des taux de rendement sur les liquidités investies dans les différentes géographies du Groupe, dans un contexte haussier de taux d'intérêt.

Les charges d'intérêt nettes sur les dettes financières pour 142 millions d'euros et l'effet du coût amorti sur les dettes financières pour 12 millions d'euros, soit un total de 154 millions d'euros, s'analysent principalement comme suit :

- coupon de l'emprunt obligataire émis en 2015 pour 13 millions d'euros, l'effet lié à la comptabilisation au coût amorti étant négligeable,
- coupons des emprunts obligataires émis en 2018 pour 15 millions d'euros auxquels s'ajoutent 6 millions d'euros d'effet lié à la comptabilisation au coût amorti,
- coupons des emprunts obligataires émis en 2020 pour 75 millions d'euros auxquels s'ajoutent 6 millions d'euros d'effet lié à la comptabilisation au coût amorti.

Les pertes de change sur opérations financières ainsi que les pertes sur instruments dérivés sont principalement liées aux prêts et emprunts intragroupes libellés en devises étrangères ainsi qu'aux effets des couvertures associées.

Note 10 Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en charges et produits comptabilisés en capitaux propres.

Impôt courant

L'impôt courant comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période ainsi que tout ajustement du montant de l'impôt courant au titre des périodes précédentes. L'impôt dû (ou à recevoir) est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôt différé

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs (cf. Note 17 - Impôts différés).



Impôts courants et différés

La charge d'impôt de l'exercice 2023 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2023
Impôts courants	(621)	(526)
Impôts différés	(89)	(100)
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT	(710)	(626)

Taux effectif d'impôt

Le rapprochement entre le taux d'imposition applicable en France et le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022		2023	
	Montant	%	Montant	%
Résultat avant impôt	2 264		2 304	
Taux d'imposition en France (%)	25,83		25,83	
Charge d'impôt théorique	(585)	25,83	(595)	25,83
Différences de taux d'imposition entre pays	(20)	0,9	8	(0,3)
<i>Éléments de rapprochement avec le taux effectif :</i>				
Impôts différés actifs non reconnus sur différences temporelles et déficits reportables de l'exercice	(8)	0,4	(31)	1,3
Reconnaissance nette d'impôts différés actifs sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours d'exercices antérieurs	3	(0,1)	4	(0,2)
Résultats imputés sur déficits reportables préalablement non reconnus	17	(0,9)	10	(0,4)
Ajustements sur périodes antérieures	(13)	0,6	9	(0,4)
Impôts non assis sur le résultat fiscal	(40)	1,8	(33)	1,4
Différences permanentes et autres éléments	(64)	2,8	2	–
Charge d'impôt et taux effectif d'impôt	(710)	31,3	(626)	27,2

La charge d'impôt en 2023 est de 626 millions d'euros, rapportée à un résultat avant impôt de 2 304 millions d'euros, le taux effectif d'impôt (TEI) est de 27,2 % en retrait par rapport à 2022.

La baisse du taux effectif d'impôt (TEI) s'explique notamment par un mix géographique plus favorable, avec en particulier, la réforme de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en France, l'option pour le *Concessional Tax Regime* en Inde et la diminution de la charge liée à la réforme fiscale américaine de 2017.

Les "Impôts non assis sur le résultat fiscal" comprennent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en France, certains impôts d'États (State taxes) aux États-Unis et l'Impôt Régional sur les Activités Productives (IRAP) en Italie.

Le taux effectif d'impôt utilisé pour le calcul du résultat normalisé par action (cf. Note 11- Résultat par action) au 31 décembre 2023 est de 27,2%.



Note 11 Résultat par action

Le résultat de base par action, le résultat dilué par action et le résultat normalisé par action sont calculés comme suit :

- **résultat de base par action** : le résultat net (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions propres détenues. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation est calculé sur la base du nombre d'actions ordinaires en circulation, après déduction des actions propres détenues, à l'ouverture de l'exercice ajusté sur une base *pro rata temporis* des actions rachetées et/ou émises au cours de la période ;
- **résultat dilué par action** : le résultat net (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets, sur une base *pro rata temporis*, de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs : (i) actions de performance et (ii) actions attribuées gratuitement jusqu'à ce qu'elles soient définitivement acquises ;
- **résultat normalisé par action** : le résultat net normalisé (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions propres détenues. Le résultat net normalisé correspond au résultat net (part du Groupe) corrigé des impacts des éléments reconnus en "Autres produits et charges opérationnels", nets d'impôt calculé sur la base du taux effectif d'impôt (cf. Note 8 - Autres produits et charges opérationnels et Note 10 – Charge d'impôt).

Résultat de base par action

	2022	2023
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	1 547	1 663
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	170 251 066	171 350 138
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros)	9,09	9,70

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs existants durant l'exercice.

En 2023, les instruments dilutifs inclus dans le calcul du résultat dilué par action comprennent :

- les actions livrées en octobre 2023 aux collaborateurs étrangers dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance du plan arrêté par le Conseil d'Administration du 2 octobre 2019 pour un nombre moyen pondéré de 670 155 actions ;
- les actions livrées en octobre 2023 aux collaborateurs français et les actions à livrer pour la partie étrangère dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance du plan arrêté par le Conseil d'Administration du 7 octobre 2020 pour un nombre moyen pondéré de 1 512 694 actions ;
- les actions pouvant être attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance du plan arrêté par le Conseil d'Administration du 6 octobre 2021 pour un nombre moyen pondéré de 1 643 331 actions et dont les conditions de performance seront définitivement évaluées en octobre 2024 ;
- les actions pouvant être attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'actions de présence du plan arrêté par le Conseil d'Administration du 1er décembre 2021 pour un nombre moyen pondéré de 9 681 actions et dont les conditions de présence seront évaluées en décembre 2024 ;
- les actions pouvant être attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance du plan arrêté par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2022 pour un nombre moyen pondéré de 1 913 097 actions et dont les conditions de performance seront définitivement évaluées en octobre 2025 ;
- les actions pouvant être attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'actions de présence du plan arrêté par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2022 pour un nombre moyen pondéré de 11 865 actions et dont les conditions de présence seront évaluées en octobre 2025 ;
- les actions pouvant être attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance du plan arrêté par le Conseil d'Administration du 6 novembre 2023 pour un nombre moyen pondéré de 285 385 actions et dont les conditions de performance seront définitivement évaluées en novembre 2026.

(en millions d'euros)	2022	2023
Résultat net part du Groupe	1 547	1 663
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	170 251 066	171 350 138
Prise en compte des :		
Actions de performances ou attribuées gratuitement et pouvant être exercées	5 768 670	6 046 208
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	176 019 736	177 396 346
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION (en euros)	8,79	9,37



Résultat normalisé par action

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2023
Résultat net, part du Groupe	1 547	1 663
Autres produits et charges opérationnels nets d'impôt, calculé au taux effectif d'impôt ⁽¹⁾	340	469
Résultat net normalisé part du Groupe	1 887	2 132
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	170 251 066	171 350 138
RÉSULTAT NORMALISÉ PAR ACTION (en euros)	11,09	12,44

⁽¹⁾ cf. Note 10 - Charge d'impôt.

Le Groupe avait reconnu, sur l'exercice 2022, une charge d'impôts exceptionnelle de 73 millions d'euros qui avait réduit le résultat normalisé par action de 0,43 euro. Hors comptabilisation de ces éléments, le résultat normalisé par action aurait été de 11,52 euros pour l'exercice 2022.



Note 12 Capitaux propres

Instruments de motivation et actionnariat salarié

a) Instruments accordés à des salariés

Actions de performance et de présence

Des actions de performance sont consenties à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, sous conditions de performance (interne et externe) et de présence. La durée de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution est définitive s'élève à au moins trois ans depuis juillet 2016 ou quatre ans jusqu'au plan 2022, selon la résidence fiscale du bénéficiaire.

Les actions font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi.

La juste valeur de l'action sous condition de performance externe est déterminée par application du modèle "Monte Carlo", dont les paramètres incluent notamment le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, le taux de dividendes attendus, et les conditions de performance du marché.

La juste valeur de l'action sous condition de performance interne et/ou de présence est déterminée par l'application d'un modèle conforme à IFRS 2 dont les paramètres incluent notamment le cours de l'action à la date d'attribution, la restriction de transfert d'actions, le taux d'intérêt sans risque et le taux de dividendes attendus.

La charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiant de ces attributions d'actions, actualisées chaque année, ainsi que des conditions de performance internes (conditions hors marché).

Cet avantage est reconnu en "Autres produits et charges opérationnels" au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

b) Instruments proposés à des salariés

Épargne salariale

Depuis 2009, des plans d'actionnariat ont été mis en place par le Groupe, offrant la possibilité aux salariés de souscrire à un cours préférentiel décoté des actions Capgemini en contrepartie de l'incessibilité de ces actions sur une période de cinq ans.

La caducité des communiqués du Conseil National de la Comptabilité (Com. CNC du 21 décembre 2004 et du 7 février 2007) qui proposait une méthode d'évaluation de l'effet de l'incessibilité applicable aux plans d'épargne entreprise, a conduit le Groupe à revoir prospectivement sa méthodologie de valorisation de la charge IFRS 2 mesurant l'avantage octroyé aux salariés dans le cadre de ses plans.

Ainsi, dans le cadre de cette nouvelle méthodologie, la charge IFRS 2 du plan d'actionnariat salarié à effet de levier mis en place en 2023 correspond à la différence entre le prix de référence des actions et leur prix de souscription et, désormais, ne prend plus en compte l'impact relatif à leur incessibilité.

Dans certains pays où la mise en œuvre nécessite un mécanisme d'attribution de droits aux plus-values d'actions (*Stock Appreciation Rights, SAR*), la charge IFRS2 est calculée selon les mêmes modalités.

Actions propres

Les titres de la société mère détenus par elle-même ou par des entités consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés, pour leur coût d'acquisition. Le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value nette d'impôt ainsi réalisée n'affecte donc pas le compte de résultat de l'exercice.

Instruments dérivés sur actions propres

Les instruments dérivés sur actions propres, lorsqu'ils remplissent les critères de classement en capitaux propres prévus par la norme IAS 32, sont comptabilisés à l'origine en capitaux propres pour le montant de la contrepartie reçue ou de la contrepartie payée. Les variations ultérieures de leur juste valeur ne sont pas comptabilisées dans les états financiers, à l'exception des impacts fiscaux y afférents.

Dans le cas où ils ne remplissent pas les critères d'éligibilité ci-dessus, les instruments dérivés sur actions propres sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs à leur juste valeur. Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat. À chaque clôture, la juste valeur de ces instruments est comptabilisée sur la base d'évaluations externes.

Instruments de motivation et actionnariat salarié

A) Plans d'attribution d'actions de performance

Depuis 2008, le Groupe n'octroie plus d'option de souscriptions d'actions.

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le 23 mai 2019, le 20 mai 2020, le 20 mai 2021, le 19 mai 2022 puis le 16 mai 2023 le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois et ce pendant un délai maximum de 18 mois, des actions sous conditions de performance et/ou de présence. Le 2 octobre 2019, le 7 octobre 2020, le 6 octobre 2021, le 1er



décembre 2021, le 3 octobre 2022 et le 6 novembre 2023, le Conseil d'Administration a arrêté les modalités et la liste des personnes bénéficiaires de ces plans.

Les principales caractéristiques des plans actifs en 2023 sont résumées dans le tableau ci-après :

	Plan octobre 2019
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	1 672 937 actions au maximum
% du capital à la date de la décision du Conseil d'Administration	soit 1 %
Nombre total d'actions effectivement attribuées	1 523 015 ⁽²⁾
Date de la décision du Conseil d'Administration	2 octobre 2019
Période d'évaluation de la mesure de la performance	Sur une période de trois ans pour les deux conditions
Durée de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution est définitive	3 ans à compter de la date d'attribution (France) ou 4 ans (International)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'acquisition définitive (France uniquement)	2 ans
Principaux paramètres de marché à la date d'attribution	
<i>Volatilité</i>	23,14 %
<i>Taux d'intérêt sans risque</i>	-0,478 %/-0,458 %
<i>Taux de dividendes attendus</i>	1,60 %
Autres conditions	
<i>Condition(s) de performance</i>	Oui (cf.détail ci-après)
<i>Présence effective à la date d'acquisition</i>	Oui
Modèle de valorisation utilisé pour déterminer la juste valeur des actions	Monte Carlo pour actions de performance avec condition externe (de marché)
Fourchette des justes valeurs (en euros)	
<i>Actions attribuées gratuitement (par action et en euros)</i>	99,57
<i>Actions de performance (par action et en euros)</i>	52,81 - 99,57
<i>dont mandataires sociaux</i>	74,12
Nombre d'actions au 31 décembre 2022	
pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	890 962
<i>dont mandataires sociaux</i>	
Mouvement de l'exercice	
Nombre d'actions sous condition de performance et/ou de présence attribuées au cours de l'exercice	-
<i>dont mandataires sociaux</i>	-
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	49 400
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice	841 562 ⁽³⁾
Nombre d'actions au 31 décembre 2023	
pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	-
Nombre moyen pondéré d'actions	670 155
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	107,35

**Plan octobre 2020**

Nombre total d'actions pouvant être attribuées	2 033 396 actions au maximum
% du capital à la date de la décision du Conseil d'Administration	soit 1,2 %
Nombre total d'actions effectivement attribuées	1 900 000 ⁽⁴⁾
Date de la décision du Conseil d'Administration	7 octobre 2020
Période d'évaluation de la mesure de la performance	Sur une période de trois ans pour les deux conditions
Durée de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution est définitive	3 ans à compter de la date d'attribution (France) ou 4 ans (International)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'acquisition définitive (France uniquement)	1 an
Principaux paramètres de marché à la date d'attribution	
<i>Volatilité</i>	29,61 %
<i>Taux d'intérêt sans risque</i>	-0,499% / -0,4615%
<i>Taux de dividendes attendus</i>	1,60 %
Autres conditions	
<i>Condition(s) de performance</i>	Oui (cf. détail ci-après)
<i>Présence effective à la date d'acquisition</i>	Oui
Modèle de valorisation utilisé pour déterminer la juste valeur des actions	Monte Carlo pour actions de performance avec condition externe (de marché)
Fourchette des justes valeurs (en euros)	
<i>Actions attribuées gratuitement (par action et en euros)</i>	97,54 - 99,4
<i>Actions de performance (par action et en euros)</i>	61,29 - 99,4
<i>dont mandataires sociaux</i>	79,2
Nombre d'actions au 31 décembre 2022	
pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	1 677 990
<i>dont mandataires sociaux</i>	25 000 ⁽¹⁾
Mouvement de l'exercice	
Nombre d'actions sous condition de performance et/ou de présence attribuées au cours de l'exercice	-
<i>dont mandataires sociaux</i>	-
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	84 250
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice	519 700 ⁽⁵⁾
Nombre d'actions au 31 décembre 2023	
pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	1 074 040 ⁽⁶⁾
Nombre moyen pondéré d'actions	1 512 694
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	107,55



Plan 2021		
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	2 025 418	
% du capital à la date de la décision du Conseil d'Administration	soit 1,2 %	
Nombre total d'actions effectivement attribuées	1 834 500 ⁽⁷⁾	14 325 ⁽⁹⁾
Date de la décision du Conseil d'Administration	6 octobre 2021	1 ^{er} décembre 2021
Période d'évaluation de la mesure de la performance	Sur une période de trois ans pour les deux conditions	Conditions de présence uniquement
Durée de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution est définitive	3 ans à compter de la date d'attribution (France) ou 4 ans (International)	3 ans à compter de la date d'attribution (International)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'acquisition définitive (France uniquement)	1 an	-
Principaux paramètres de marché à la date d'attribution		
<i>Volatilité</i>	30,967 %	30,967 %
<i>Taux d'intérêt sans risque</i>	-0,4246% / -0,2605%	-0,4246% / -0,2605%
<i>Taux de dividendes attendus</i>	1,60 %	1,60 %
Autres conditions		
<i>Condition(s) de performance</i>	<i>Oui (cf. détail ci-après)</i>	<i>Non</i>
<i>Présence effective à la date d'acquisition</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Modèle de valorisation utilisé pour déterminer la juste valeur des actions	Monte Carlo pour actions de performance avec condition externe (de marché)	-
Fourchette des justes valeurs (<i>en euros</i>)		
<i>Actions attribuées gratuitement (par action et en euros)</i>	161,73 - 166,68	200,82
<i>Actions de performance (par action et en euros)</i>	99,41 - 166,68	-
<i>dont mandataires sociaux</i>	129,68	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2022		
pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	1 702 500	10 995
<i>dont mandataires sociaux</i>	18 500 ⁽¹⁾	-
Mouvement de l'exercice		
Nombre d'actions sous condition de performance et/ou de présence attribuées au cours de l'exercice	-	-
<i>dont mandataires sociaux</i>	-	-
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	107 920	2 440
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice	1 965	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2023		
pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	1 592 615 ⁽⁸⁾	8 555
Nombre moyen pondéré d'actions	1 643 331	9 681
Prix de l'action à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	175,65	207,30



Plan 2022		
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	2 068 697	
% du capital à la date de la décision du Conseil d'Administration	soit 1,2%	
Nombre total d'actions effectivement attribuées	1 982 000 ⁽¹⁰⁾	13 750 ⁽⁹⁾
Date de la décision du Conseil d'Administration	3 octobre 2022	3 octobre 2022
Période d'évaluation de la mesure de la performance	Sur une période de trois ans pour les deux conditions	Conditions de présence uniquement
Durée de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution est définitive	3 ans à compter de la date d'attribution (France) ou 4 ans (International)	3 ans à compter de la date d'attribution
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'acquisition définitive (France uniquement)	1 an	-
Principaux paramètres de marché à la date d'attribution		
<i>Volatilité</i>	<i>31,244 %</i>	<i>31,244 %</i>
<i>Taux d'intérêt sans risque</i>	<i>2,8360% / 2,9520%</i>	<i>2,8360% / 2,9520%</i>
<i>Taux de dividendes attendus</i>	<i>1,60 %</i>	<i>1,60 %</i>
Autres conditions		
<i>Condition(s) de performance</i>	<i>Oui (cf.détail ci-après)</i>	<i>Non</i>
<i>Présence effective à la date d'acquisition</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Modèle de valorisation utilisé pour déterminer la juste valeur des actions	Monte Carlo pour actions de performance avec condition externe (de marché)	-
Fourchette des justes valeurs (<i>en euros</i>)		
<i>Actions attribuées gratuitement (par action et en euros)</i>	<i>143,27 - 151,48</i>	<i>154,75</i>
<i>Actions de performance (par action et en euros)</i>	<i>99,83 - 151,48</i>	<i>-</i>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>113,63</i>	<i>-</i>
Nombre d'actions au 31 décembre 2022		
pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	1 965 470	13 750
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>21 000 ⁽¹¹⁾</i>	
Mouvement de l'exercice		
Nombre d'actions sous condition de performance et/ou de présence attribuées au cours de l'exercice	-	-
<i>dont mandataires sociaux</i>	-	-
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	97 265	3 500
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice	660	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2023		
pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	1 867 545 ⁽¹¹⁾	10 250
Nombre moyen pondéré d'actions	1 913 097	11 865
Prix de l'action à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	163,15	163,15

**Plan 2023**

Nombre total d'actions pouvant être attribuées	2 082 985
% du capital à la date de la décision du Conseil d'Administration	soit 1,2%
Nombre total d'actions effectivement attribuées	1 872 500 ⁽¹²⁾
Date de la décision du Conseil d'Administration	6 novembre 2023
Période d'évaluation de la mesure de la performance	Sur une période de trois ans pour les deux conditions
Durée de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution est définitive	3 ans à compter de la date d'attribution (France et International)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'acquisition définitive (France uniquement)	1 an
Principaux paramètres de marché à la date d'attribution	
<i>Volatilité</i>	28,360 %
<i>Taux d'intérêt sans risque</i>	3,7168% / 3,0600%
<i>Taux de dividendes attendus</i>	2,0 %
Autres conditions	
<i>Condition(s) de performance</i>	Oui (cf.détail ci-après)
<i>Présence effective à la date d'acquisition</i>	Oui
Modèle de valorisation utilisé pour déterminer la juste valeur des actions	Monte Carlo pour actions de performance avec condition externe (de marché)
Fourchette des justes valeurs (en euros)	
<i>Actions attribuées gratuitement (par action et en euros)</i>	154,53 - 158,55
<i>Actions de performance (par action et en euros)</i>	100,09 - 102,46
<i>dont mandataires sociaux</i>	122,99
Nombre d'actions au 31 décembre 2022	
pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	-
<i>dont mandataires sociaux</i>	
Mouvement de l'exercice	
Nombre d'actions sous condition de performance et/ou de présence attribuées au cours de l'exercice	1 872 500
<i>dont mandataires sociaux</i>	19 500 ⁽¹⁾
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	5 000
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2023	
pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)	1 867 500 ⁽¹³⁾
Nombre moyen pondéré d'actions	285 385
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	168,75

(1) Attribution sous conditions de performance uniquement.

(2) Attribution sous conditions de performance uniquement à l'exception de 8 852 actions sous conditions de présence uniquement.

(3) Au titre du plan étranger uniquement.

(4) Attribution sous conditions de performance uniquement à l'exception de 39 800 actions sous conditions de présence uniquement.

(5) Au titre du plan français uniquement (hors 2 000 actions liées à décès).

(6) Au titre du plan étranger uniquement.

(7) Attribution sous conditions de performance uniquement à l'exception de 3 600 actions sous conditions de présence uniquement.

(8) Dont 461 530 actions au titre du plan français et 1 131 085 au titre du plan étranger.

(9) Attribution sous conditions de présence uniquement.



- (10) Attribution sous conditions de performance uniquement à l'exception de 3 100 actions sous conditions de présence uniquement.
(11) Dont 501 065 actions au titre du plan français et 1 366 480 au titre du plan étranger.
(12) Attribution sous conditions de performance uniquement à l'exception de 45 960 actions sous conditions de présence uniquement.
(13) Dont 481 430 actions au titre du plan français et 1 386 070 au titre du plan étranger.

a) Actions définitivement acquises en 2023 au titre des plans de 2019 et de 2020

L'évaluation des conditions de performance du plan d'octobre 2019 avait conclu à la réalisation de 100 % de la condition de performance interne et de performance relative aux indicateurs de RSE et de 100 % de la condition de performance externe, compte tenu d'une performance de l'action Capgemini SE supérieure à celle du panier de comparaison et au seuil de 110 % permettant une attribution maximale. Ainsi, le nombre d'actions définitivement attribué en octobre 2023 au titre des bénéficiaires étrangers a été de 839 512 actions compte tenu de la réalisation de la condition de présence à fin septembre 2023 (2 050 actions additionnelles ont été livrées en cours d'année suite à décès). Au total 1 249 112 actions ont été définitivement attribuées sur le plan d'octobre 2019, soit 82,02 % du volume initialement attribué.

L'évaluation des conditions de performance du plan d'octobre 2020 a conclu à la réalisation de 100 % des conditions de performance interne et de performance relative aux indicateurs RSE, et de 100 % au titre de la condition de performance externe, compte tenu d'une performance de l'action Capgemini SE supérieure à celle du panier de comparaison et au seuil de 110 % permettant une attribution maximale. Ainsi, le nombre d'actions définitivement attribué en octobre 2023 au titre des bénéficiaires français a été de 516 700 actions compte tenu de la réalisation de la condition de présence constatée à fin septembre 2023. Par ailleurs, 3 000 actions ont été livrées en cours d'année dans le cadre de bénéficiaires décédés en période d'acquisition, pour un total d'actions attribuées en 2023 de 519 700 actions.

b) Modalités relatives à la condition de performance des plans

Des conditions de performance externes et internes s'appliquent et sont les suivantes :

Condition de performance externe

Il n'y a pas d'attribution si la performance de l'action Capgemini SE pendant la période considérée est inférieure à la performance du panier référent sur cette même période.

L'attribution définitive :

- s'élève à 50 % de l'attribution initiale si cette performance relative est d'au moins 100 %,
- s'élève à 100 % de l'attribution initiale, seulement si cette performance relative est supérieure ou égale à 110 %,
- varie linéairement entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale en fonction de l'évolution de la performance et selon un tableau prédéterminé, si cette performance relative se situe entre 100 % et 110 % d'autre part.

Par ailleurs en 2019, a été ajoutée une condition de surperformance applicable à tous les bénéficiaires à l'exception des mandataires sociaux jusqu'au plan 2022 telle que si la performance relative de l'action atteint ou dépasse 120 % de celle du panier, l'attribution pourra s'élever à 110 % de la quotité relative à la performance externe (sans toutefois que l'attribution finale ne puisse dépasser 100 % de l'attribution initiale).

Depuis 2017, le panier de référence des plans est resté inchangé et est constitué des sociétés suivantes : Accenture/Indra/Atos/Tieto/CGI Group/Infosys/Sopra Steria/Cognizant et de deux indices soit l'indice CAC 40 et l'indice Euro Stoxx 600 Technology. La société Alten a été ajoutée au panier en 2023.

La juste valeur des actions sous condition de performance externe fait l'objet d'une décote déterminée selon le modèle "Monte Carlo" ainsi que d'une décote d'incessibilité pour les actions octroyées en France.

Condition de performance interne

En ce qui concerne les modalités de calcul de la condition de performance interne, celles-ci reposent sur la génération de *free cash flow* organique⁽¹⁾ (FCFO) sur une période de trois années couvrant les exercices 2019 à 2021 pour le plan 2019, les exercices 2020 à 2022 pour le plan 2020, les exercices 2021 à 2023 pour le plan 2021, les exercices 2022 à 2024 pour le plan 2022 et les exercices 2023 à 2025 pour le plan 2023 telles que :

- il n'y aura aucune attribution au titre de la condition de performance interne, si la progression du FCFO sur la période de référence n'atteint pas le montant cumulé de 3 100 millions d'euros pour le plan 2019, de 3 400 millions d'euros pour le plan 2020, de 3 900 millions d'euros pour le plan 2021, de 5 300 millions pour le plan 2022 et de 5 400 millions d'euros pour le plan 2023.
- l'attribution définitive s'élèvera à 100 % de l'attribution interne initiale pour une génération de FCFO supérieure ou égale à 3 400 millions d'euros pour le plan 2019, à 3 700 millions d'euros pour le plan 2020, à 4 200 millions d'euros pour le plan 2021, pour le plan 2022 à 5 700 millions pour les bénéficiaires hors mandataires sociaux et 6 100 millions d'euros pour les mandataires sociaux et à 5 800 millions d'euros pour le plan 2023. Pour sa part, le seuil de déclenchement de la surperformance a été fixé à 3 700 millions d'euros pour le plan 2019, à 3 900 millions d'euros pour le plan 2020, à 4 500 millions d'euros pour le plan 2021, à 6 100 millions pour le plan 2022 et à 6 200 millions pour le plan 2023 (sans que l'attribution finale ne puisse excéder le montant de l'attribution initiale sur ces plans).

La juste valeur des actions sous condition de performance interne est prise en compte selon une hypothèse de réalisation établie à 100 % qui fera l'objet d'un ajustement éventuel en fonction de la réalisation effective de ladite condition à laquelle est appliquée une décote d'incessibilité pour les actions octroyées aux bénéficiaires français.

Ajout d'une nouvelle condition de performance depuis 2018 liée à la RSE

Le Conseil d'Administration du 13 mars 2018 avait souhaité renforcer l'alignement des conditions de performance avec les priorités stratégiques du Groupe en proposant l'ajout d'une condition de performance établie par référence à des objectifs de diversité et de développement durable reflétant la stratégie du Groupe en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale. Cette disposition a

¹ Le *free cash flow* organique, indicateur alternatif de performance suivi par le Groupe est défini en Note 3 – Indicateurs alternatifs de performance et en Note 23 – Flux de trésorerie.



été maintenue pour l'année 2023 et compte tenu de l'intégration d'une condition de surperformance, ci-dessous le tableau de synthèse pour l'attribution 2023 détaillant les conditions de performance applicables sur chacune des trois conditions :

Résumé des conditions de performance applicables aux bénéficiaires du plan 2023

Condition de performance	Pondération	Pourcentage de l'attribution relative à chaque condition de performance ⁽¹⁾
Condition de marché : Performance de l'action Capgemini sur une période de trois ans	40%	<ul style="list-style-type: none"> - 0 % si la performance de l'action Capgemini < 100 % de la performance moyenne du panier - 50 % si égale 100 % - 100 % si égale à 110 % - 110 % si supérieure ou égale à 120 % de la performance moyenne du panier
Condition financière : <i>Free cash flow</i> organique ⁽²⁾ sur la période cumulée de trois ans allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025	40%	<ul style="list-style-type: none"> - 0 % si la génération de <i>free cash flow</i> organique⁽²⁾ sur la période de référence < 5 400 millions d'euros - 50 % si égale à 5 400 millions d'euros - 100 % si supérieure à 5 800 millions d'euros - 110 % si supérieure ou égale à 6 200 millions d'euros
Condition RSE sur deux objectifs :		
Diversité : taux de féminisation des leaders exécutifs à fin 2025	10%	<ul style="list-style-type: none"> - 0 % si le % de femmes occupant des postes de Leaders Exécutifs fin 2025 est < à 28,5 % - 50 % si égal à 28,5 % - 100 % si égal à 30 % - 110 % si supérieur ou égal à 31,5 %
Réduction de l'empreinte carbone en 2025 par rapport à la situation de 2019	10%	<ul style="list-style-type: none"> - 0 % si la réduction des émissions de GES en 2025 par rapport à la situation de référence est < à 85 % - 50 % si égale à 85 % - 100 % si égale à 100 %

⁽¹⁾ Pour chacune des conditions de performance : calcul de manière linéaire du nombre d'actions définitivement acquises entre les différents niveaux de performance, étant entendu que le pourcentage total d'actions définitivement acquises après constatation de l'ensemble des conditions de performance ne pourra en aucun cas dépasser 100 % de l'attribution initiale

⁽²⁾ Le *free cash flow* organique, indicateur alternatif de performance suivi par le Groupe, est définie en Note 3 - Indicateurs alternatifs de performance.

B) Plans d'actionnariat international salarié - ESOP

Le Groupe a mis en œuvre au fil des années des plans d'actionnariat salariés dénommés ESOP dont les principales caractéristiques sont listées ci-dessous:

	ESOP 2017	ESOP 2018	ESOP 2019	ESOP 2020	ESOP 2021	ESOP 2022	ESOP 2023
Nombre d'actions nouvelles émises	3 600 000	2 500 000	2 750 000	3 000 000	3 606 687	3 500 000	3 200 000
Date de l'augmentation de capital	18 décembre 2017	18 décembre 2018	18 décembre 2019	17 décembre 2020	16 décembre 2021	15 décembre 2022	19 décembre 2023
Montant de l'augmentation de capital nette des frais d'émission (en millions d'euros)	320	230	253	278	588	507	465
Coût global du plan (en millions d'euros) ⁽¹⁾	2,2	1,3	1,6	1,8	4,2	3,5	67
Date d'échéance du plan	17 décembre 2022	18 décembre 2023	18 décembre 2024	17 décembre 2025	16 décembre 2026	15 décembre 2027	19 décembre 2028

⁽¹⁾ Jusqu'au 31 décembre 2022, le coût global des plans ESOP résultait d'un mécanisme d'attribution de droits aux plus-values d'actions pour les salariés des pays où la mise en place d'un FCPE n'avait pas été possible ou pertinente. En 2023, suite à un changement prospectif de la méthodologie de valorisation de la charge IFRS 2 mesurant l'avantage octroyé aux salariés dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié, la charge IFRS 2 du plan ESOP 2023 à effet de levier mis en place ne prend plus en compte l'impact relatif à l'incessibilité des actions.



Incidences des instruments de motivation et actionnariat salarié

Le tableau ci-après indique la charge reconnue en "Autres produits et charges opérationnels" (y compris les charges sociales et contributions patronales) au titre des instruments de motivation et actionnariat salarié et le montant restant à prendre en charge sur les exercices suivants :

(en millions d'euros)	Note	2022		2023	
		Charge de l'exercice	Montant restant à prendre en charge sur les exercices suivants	Charge de l'exercice	Montant restant à prendre en charge sur les exercices suivants
CHARGES LIÉES AUX INSTRUMENTS DE MOTIVATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ	8	176	492	281	533

Actions propres et gestion du capital et des risques de marché

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participation dans des sociétés cotées en bourse.

Au 31 décembre 2023, la valeur des actions propres portée en déduction des capitaux propres consolidés de l'exercice s'élève à 237 millions d'euros, et est constituée (i) de 1 258 016 actions acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et (ii) de 62 149 actions liées à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité (dont le solde en espèces et OPCVM monétaires est d'environ 27 millions d'euros au 31 décembre 2023) ainsi que d'un dispositif contractuel de rétention concernant le personnel-clé des activités américaines et britanniques.

Eu égard au nombre limité d'actions auto-détenues, le Groupe n'est pas exposé à un risque action significatif. Par ailleurs, la valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

La gestion du capital du Groupe vise à maintenir une base de capital solide en vue de soutenir le développement continu des affaires, servir un rendement aux actionnaires, et ce, compte tenu d'une politique prudente de recours à l'endettement. Au 31 décembre 2023, l'endettement net⁽²⁾ du Groupe s'établit à 2 047 millions d'euros (contre 2 566 millions d'euros au 31 décembre 2022). Pour gérer au mieux la structure de son capital, le Groupe a notamment la possibilité d'émettre de nouvelles actions, de racheter ses propres actions, d'ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ou d'avoir recours à des instruments dérivés sur ses propres actions.

Risque de change et écarts de conversion des comptes de filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro

S'agissant des risques liés à la conversion des comptes en devises des filiales consolidées, les comptes consolidés du Groupe sont impactés en particulier par la dépréciation du taux de clôture du dollar américain et de la roupie indienne au 31 décembre 2023 générant un impact négatif sur les réserves de conversion.

Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir les risques liés à la conversion des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro. Les principaux taux de change utilisés pour la préparation des états financiers sont présentés en Note 2 - Principes de consolidation et périmètre.

² L'endettement net, indicateur alternatif de performance suivi par le Groupe est défini en Note 22 – Endettement net/Trésorerie nette.



Note 13 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix d'acquisition (augmenté le cas échéant des prises de participations ne donnant pas le contrôle) et le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. Dans le cas d'une acquisition donnant le contrôle avec existence d'intérêts minoritaires (acquisition inférieure à 100 %), le Groupe choisit soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la totalité de l'actif net réévalué, y compris sur la quote-part revenant aux intérêts minoritaires (méthode de l'écart d'acquisition complet), soit de ne reconnaître un écart d'acquisition que sur la quote-part effectivement acquise de l'actif net réévalué (méthode de l'écart d'acquisition partiel). Ce choix est fait transaction par transaction.

Ces écarts d'acquisition sont alloués aux différentes unités génératrices de trésorerie (telles que définies en Note 16 - Unités génératrices de trésorerie et tests de dépréciation d'actifs) en fonction de la valeur d'utilité apportée à chacune d'entre elles.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises avec existence d'intérêts minoritaires inclut un droit de vente de ces mêmes intérêts minoritaires, une dette opérationnelle est reconnue au bilan consolidé à hauteur du prix d'exercice estimé de l'option de vente accordée aux minoritaires avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres. Les variations ultérieures de ce droit de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont également reconnues en capitaux propres. Toute acquisition supplémentaire d'intérêts minoritaires est considérée comme une transaction entre actionnaires et ne fait par conséquent pas l'objet de réévaluation des actifs identifiables ni de constatation d'écart d'acquisition complémentaire.

Lorsque le coût du regroupement d'entreprises est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs, l'écart d'acquisition négatif est immédiatement reconnu en compte de résultat en "Autres produits et charges opérationnels".

Les frais liés à l'acquisition sont reconnus au compte de résultat en "Autres produits et charges opérationnels" sur la période durant laquelle ils sont encourus.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation une fois par an, ou chaque fois que des événements ou des modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur.

Relations clients

Lors de certains regroupements d'entreprises, pour lesquels la nature du portefeuille clients détenu par l'entité acquise, ainsi que la nature de l'activité que celle-ci exerce, devraient permettre à l'entité acquise de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur la durée de vie estimée des contrats en portefeuille à la date d'acquisition.

Licences et logiciels

Les licences et logiciels incluent :

- les logiciels et droits d'utilisation acquis en pleine propriété,
- les logiciels et solutions développés dans le cadre de contrats SaaS (*Software as a Service*),
- les logiciels et solutions développés en interne.

Les coûts capitalisés, le cas échéant, sont ceux directement associés à leur production et qui revêtent un caractère bénéfique, durable et mesurable.

Les licences et logiciels font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 7 ans.

Certaines licences acquises ont été valorisées sur la base de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation attendus et amorties linéairement sur leur durée de vie résiduelle n'excédant pas 10 ans.



<i>(en millions d'euros)</i>	Écarts d'acquisition	Relations clients	Licences et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
VALEURS BRUTES					
Au 1^{er} janvier 2022	10 712	1 263	521	327	12 823
Écarts de conversion	290	44	1	(3)	332
Acquisitions/Augmentations	–	–	31	2	33
Développements internes	–	–	–	28	28
Cessions/Diminutions	–	(4)	(66)	(7)	(77)
Regroupements d'entreprises	172	29	–	–	201
Autres mouvements	–	–	34	(6)	28
Au 31 décembre 2022	11 174	1 332	521	341	13 368
Écarts de conversion	(186)	(24)	(2)	(4)	(216)
Acquisitions/Augmentations	–	–	64	16	80
Développements internes	–	–	–	13	13
Cessions/Diminutions	–	–	(34)	(48)	(82)
Regroupements d'entreprises	313	12	–	–	325
Autres mouvements	(3)	(72)	15	(1)	(61)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	11 298	1 248	564	317	13 427
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS					
Au 1^{er} janvier 2022	79	537	396	177	1 189
Écarts de conversion	4	20	1	–	25
Dotations et dépréciations	1	128	49	24	202
Reprises	–	(4)	(66)	(3)	(73)
Regroupements d'entreprises	–	–	–	–	–
Autres mouvements	–	–	34	(5)	29
Au 31 décembre 2022	84	681	414	193	1 372
Écarts de conversion	1	(15)	(2)	–	(16)
Dotations et dépréciations	–	121	35	40	196
Reprises	–	–	(33)	(47)	(80)
Regroupements d'entreprises	–	–	–	–	–
Autres mouvements	–	(72)	17	(1)	(56)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	85	715	431	185	1 416
VALEURS NETTES					
Au 31 décembre 2022	11 090	651	107	148	11 996
AU 31 DÉCEMBRE 2023	11 213	533	133	132	12 011

Les montants inscrits en "regroupements d'entreprises" au titre des écarts d'acquisition et des relations clients correspondent principalement aux acquisitions de l'exercice concerné (cf. Note 2 – Principes de consolidation et périmètre).



Immobilisations incorporelles par zone géographique

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2023	
	Valeur nette comptable	Acquisitions de la période	Valeur nette comptable	Acquisitions de la période
Amérique du Nord	425	28	313	10
France	161	22	195	65
Royaume-Uni et Irlande	64	2	65	5
Reste de l'Europe	149	4	127	7
Asie-Pacifique et Amérique latine	107	5	98	6
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	906	61	798	93

Note 14 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif de l'état de la situation financière consolidée à leur coût historique amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les immeubles détenus par le Groupe ont été valorisés selon l'approche par composants.

Les dépenses ultérieures améliorant les avantages futurs de l'actif (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée de vie attendue, comme suit :

Constructions	20 à 50 ans
Agencements et installations	10 à 30 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériels divers	5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.



<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains, constructions, agencements	Matériels informatiques	Autres actifs corporels	Total
VALEURS BRUTES				
Au 1^{er} janvier 2022	1 036	700	432	2 168
Écarts de conversion	(18)	(12)	(12)	(42)
Acquisitions/Augmentations	40	137	52	229
Cessions/Diminutions	(81)	(81)	(38)	(200)
Regroupements d'entreprises	2	11	1	14
Autres mouvements	9	48	(28)	29
Au 31 décembre 2022	988	803	407	2 198
Écarts de conversion	(14)	(14)	(9)	(37)
Acquisitions/Augmentations	55	65	46	166
Cessions/Diminutions	(91)	(66)	(25)	(182)
Regroupements d'entreprises	1	1	2	4
Autres mouvements	(11)	8	40	37
AU 31 DECEMBRE 2023	928	797	461	2 186
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS				
Au 1^{er} janvier 2022	473	523	292	1 288
Écarts de conversion	(6)	(8)	(8)	(22)
Dotations et dépréciations	62	109	42	213
Reprises	(78)	(79)	(37)	(194)
Regroupements d'entreprises	1	8	1	10
Autres mouvements	6	37	(16)	27
Au 31 décembre 2022	458	590	274	1 322
Écarts de conversion	(6)	(10)	(7)	(23)
Dotations et dépréciations	57	110	42	209
Reprises	(79)	(64)	(24)	(167)
Regroupements d'entreprises	1	1	1	3
Autres mouvements	5	6	43	54
AU 31 DECEMBRE 2023	436	633	329	1 398
VALEURS NETTES				
Au 31 décembre 2022	530	213	133	876
AU 31 DECEMBRE 2023	492	164	132	788

Immobilisations corporelles par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2023	
	Valeur nette comptable	Acquisitions de la période	Valeur nette comptable	Acquisitions de la période
Amérique du Nord	53	19	37	11
France	180	33	177	34
Royaume-Uni et Irlande	75	15	77	15
Reste de l'Europe	142	57	127	48
Asie-Pacifique et Amérique latine	426	105	370	58
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	876	229	788	166



Note 15 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location ou contient un contrat de location à la date d'entrée en vigueur du contrat.

Les contrats de location sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière dès la date de commencement du contrat de location.

Ces contrats sont enregistrés en "dettes de loyers" au passif avec inscription à l'actif en "droits d'utilisation relatifs aux contrats de location" dans l'état consolidé de la situation financière.

La dette de loyers est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs sur la période estimée du contrat de location au taux d'emprunt marginal du preneur par devises. Celui-ci est estimé dans chaque devise à partir d'éléments de marché disponibles et en tenant compte de la durée de vie moyenne des contrats. Les paiements au titre des contrats de location peuvent notamment inclure des paiements fixes ou variables qui dépendent d'un taux ou indice connu au début du contrat. La durée retenue pour le calcul de la dette de loyers correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est raisonnablement certaine.

Elle est ensuite calculée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur du droit d'utilisation relatif aux contrats de location comprend initialement le montant de l'obligation locative initiale, les coûts directs initiaux et l'obligation de rénover l'actif. S'agissant de la flotte automobile, le Groupe a choisi de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser l'ensemble comme une seule composante de nature locative. Le droit d'utilisation relatifs aux contrats de location est amorti sur la durée retenue pour le calcul de la dette de loyers.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans la marge opérationnelle et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

L'impact fiscal de ce traitement est pris en compte *via* la comptabilisation d'impôts différés en fonction de la législation fiscale des pays où les contrats de location sont comptabilisés.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire, à l'exception du matériel informatique, ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges au sein de la marge opérationnelle.

Description des activités de location

Contrats de location immobiliers

Le Groupe loue des terrains et des bâtiments pour ses bureaux, ainsi que pour ses centres de production. Les conditions sont négociées au cas par cas et contiennent de très nombreuses modalités différentes. Ces contrats de location sont conclus pour une durée généralement comprise entre 5 et 20 ans et peuvent comprendre des options d'extension apportant de la flexibilité opérationnelle.

Contrats de location de véhicules

Le Groupe loue des véhicules destinés à certains de ses salariés en France et à l'international. Ces contrats de location sont conclus pour une durée généralement comprise entre 3 et 5 ans.

Contrats de location de matériel informatique et autres

Enfin, le Groupe loue aussi une partie de son équipement informatique (ordinateurs, serveurs, imprimantes). Les conditions sont négociées au cas par cas et contiennent de très nombreuses modalités différentes. Ces contrats de location sont conclus pour une durée généralement comprise entre 3 et 5 ans.



Actifs liés aux droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains, constructions, agencements	Véhicules	Matériels informatiques et autres	Total
VALEURS BRUTES				
Au 1^{er} janvier 2022	1 317	208	109	1 634
Écarts de conversion	(10)	(2)	–	(12)
Acquisitions/Augmentations	154	69	14	237
Cessions/Diminutions	(138)	(54)	(28)	(220)
Regroupements d'entreprises	9	–	–	9
Autres mouvements	(14)	(2)	1	(15)
Au 31 décembre 2022	1 318	219	96	1 633
Écarts de conversion	(8)	1	–	(7)
Acquisitions/Augmentations	298	94	9	401
Cessions/Diminutions	(173)	(69)	(40)	(282)
Regroupements d'entreprises	2	–	–	2
Autres mouvements	(4)	1	(1)	(4)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 433	246	64	1 743
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS				
Au 1^{er} janvier 2022	646	106	59	811
Écarts de conversion	(5)	(1)	–	(6)
Dotations et dépréciations	214	64	26	304
Reprises	(102)	(51)	(28)	(181)
Regroupements d'entreprises	–	–	–	–
Autres mouvements	(14)	(2)	–	(16)
Au 31 décembre 2022	739	116	57	912
Écarts de conversion	(4)	1	–	(3)
Dotations et dépréciations	204	69	22	295
Reprises	(141)	(62)	(40)	(243)
Regroupements d'entreprises	–	–	–	–
Autres mouvements	(1)	1	(1)	(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	797	125	38	960
VALEURS NETTES				
Au 31 décembre 2022	579	103	39	721
AU 31 DÉCEMBRE 2023	636	121	26	783

Actifs liés aux droits d'utilisation relatifs aux contrats de location par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2023
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Amérique du Nord	78	57
France	240	223
Royaume-Uni et Irlande	79	77
Reste de l'Europe	206	299
Asie-Pacifique et Amérique latine	118	127
DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION	721	783



Dettes de loyers

Les flux de trésorerie contractuels présentés ci-après correspondent aux flux de remboursement contractuels non actualisés, décomposés par échéance représentative de la maturité moyenne des contrats de location du Groupe.

(en millions d'euros)	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Total	Flux de trésorerie contractuels			
			< à 1 an	> 1 et < 2 ans	> 2 et < 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2023						
Dettes de loyers	849	932	275	203	310	144

Note 16 Unités génératrices de trésorerie et tests de dépréciation d'actifs

Unités génératrices de trésorerie

Les unités génératrices de trésorerie retenues par le Groupe correspondent aux neuf zones géographiques détaillées ci-dessous.

Tests de dépréciation d'actifs

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, corporelles à durée d'utilité déterminée et des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition ou les immobilisations à durée d'utilité indéterminée.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque unité générant ses flux de trésorerie propres (unités génératrices de trésorerie).

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'unité génératrice de trésorerie, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :

- la juste valeur est le montant qui peut être obtenu lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales et est déterminée par référence au prix résultant soit d'un accord irrévocable soit du prix constaté sur le marché lors de transactions récentes et comparables ;
- la valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces unités génératrices de trésorerie.

L'évaluation de la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie est effectuée selon la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés et sur la base de paramètres issus du plan stratégique à trois ans, paramètres étendus sur un horizon de deux ans, qui incluent des taux de croissance et de profitabilité jugés raisonnables, soit un plan d'affaires total de cinq ans. Les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation sont déterminés en prenant en considération les spécificités de chaque zone géographique du Groupe. Les taux d'actualisation reflètent un coût moyen pondéré du capital calculé notamment sur la base de données de marché et d'un échantillon de sociétés du secteur. Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux écarts d'acquisition et reconnue en "autres produits et charges opérationnels".

Écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie

L'allocation des écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Amérique du Nord	3 766	(8)	3 758	3 696	(8)	3 688
France	2 212	(1)	2 211	2 181	(1)	2 180
Royaume-Uni et Irlande	1 319	–	1 319	1 312	–	1 312
Benelux	1 177	(12)	1 165	1 166	(12)	1 154
Europe du Sud	382	–	382	379	–	379
Pays nordiques	479	–	479	472	–	472
Allemagne et Europe Centrale	731	(32)	699	759	(32)	727
Asie-Pacifique	998	–	998	1 219	–	1 219
Amérique latine	110	(31)	79	114	(32)	82
ÉCARTS D'ACQUISITION	11 174	(84)	11 090	11 298	(85)	11 213



Dans le cadre de l'évaluation de la valeur de ces écarts d'acquisition, un test de dépréciation a été mené au cours du quatrième trimestre 2023 en application de la procédure mise en place par le Groupe.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	31 décembre 2023	
	Taux de croissance à long terme	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	3,0%	8,8%
Amérique latine	4,7%	11,7%
Royaume-Uni et Irlande	3,0%	9,1%
Europe continentale	2,6%	8,0%
Asie-Pacifique	4,2%	13,5%

Le résultat de ces tests de dépréciation n'a pas conduit au 31 décembre 2023 à la reconnaissance de perte de valeur.

Le Groupe estime qu'aucun changement raisonnable des hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait d'incidence sur les valeurs recouvrables de ses Unités Génératrices de Trésorerie au 31 décembre 2023 .

Note 17 Impôts différés

Les impôts différés sont :

- constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs ;
- reconnus respectivement en charges ou produits comptabilisés au compte de résultat, en charges ou produits comptabilisés en capitaux propres, ou bien directement en capitaux propres au cours de l'exercice, en fonction du sous-jacent auquel ils se rapportent ;
- évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en produits et charges comptabilisés en capitaux propres ou bien directement en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat, en charges ou produits comptabilisés en capitaux propres, ou bien directement en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés s'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant ainsi à l'actif d'impôt reconnu d'être recouvré. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et est réduite lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables futurs ne seront pas suffisants pour permettre d'utiliser tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, la valeur comptable des actifs d'impôts différés sera augmentée dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles de façon durable pour imputer des pertes fiscales non encore reconnues. La probabilité de recouvrement des impôts différés actifs repose notamment sur un plan d'affaires établi sur un horizon de 10 ans pondéré par une probabilité de réalisation des bénéfices imposables futurs.

Les principaux actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même autorité fiscale.

Impôts différés actifs et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Impôts différés actifs	708	560
Impôts différés passif	308	275
Impôts différés nets	400	285



Impôts différés actifs par nature

L'analyse des impôts différés actifs et de leurs variations se présente comme suit :

	Note	Déficits fiscaux reportables	Différences temporelles sur goodwill amortissables	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres différences temporelles déductibles	Total impôts différés actifs
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 1^{er} janvier 2022		350	2	159	370	881
Regroupements d'entreprises		–	–	–	–	–
Écarts de conversion		22	–	1	3	26
Impôts différés constatés en compte de résultat	10	(94)	1	(9)	25	(77)
Impôts différés constatés en produits et charges comptabilisés en capitaux propres		–	–	(49)	(2)	(51)
Autres mouvements dont compensation avec impôts différés passifs		–	–	–	(71)	(71)
Au 31 décembre 2022		278	3	102	325	708
Regroupements d'entreprises		–	–	–	1	1
Écarts de conversion		(7)	–	(1)	(9)	(17)
Impôts différés constatés en compte de résultat	10	(100)	–	(35)	23	(112)
Impôts différés constatés en produits et charges comptabilisés en capitaux propres		–	–	4	–	4
Autres mouvements dont compensation avec impôts différés passifs		–	–	(1)	(23)	(24)
AU 31 DÉCEMBRE 2023		171	3	69	317	560

Les impôts différés reconnus au titre des déficits fiscaux reportables s'élèvent au 31 décembre 2023 à 171 millions d'euros (278 millions d'euros au 31 décembre 2022), principalement aux États-Unis pour 150 millions d'euros.

Impôts différés passifs par nature

L'analyse des impôts différés passifs et de leurs variations se présente comme suit :

	Note	Écarts d'acquisition fiscalement déductibles	Relations clients	Autres différences temporelles imposables	Total impôts différés passifs
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 1^{er} janvier 2022		66	72	156	294
Regroupement d'entreprises		–	4	–	4
Écarts de conversion		3	2	(5)	–
Impôts différés constatés en compte de résultat	10	6	(10)	16	12
Impôts différés constatés en produits et charges comptabilisés en capitaux propres		–	–	26	26
Autres mouvements dont compensation avec impôts différés actifs		–	(1)	(27)	(28)
Au 31 décembre 2022		75	67	166	308
Regroupement d'entreprises		–	3	–	3
Écarts de conversion		(1)	(1)	(1)	(3)
Impôts différés constatés en compte de résultat	10	(1)	(11)	–	(12)
Impôts différés constatés en produits et charges comptabilisés en capitaux propres		–	–	(12)	(12)
Autres mouvements dont compensation avec impôts différés actifs		–	–	(9)	(9)
AU 31 DÉCEMBRE 2023		73	58	144	275



Délais d'expiration des déficits fiscaux reportables (en base)

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2022		2023	
	Montant	%	Montant	%
Entre 1 et 5 ans	110	5	90	5
Entre 6 ans et 10 ans	760	34	461	25
Entre 11 ans et 15 ans	147	7	56	3
Supérieur à 15 ans, avec une échéance définie	1	–	48	3
Indéfiniment reportable	1 206	54	1 185	64
DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES (en base)	2 224	100	1 840	100
<i>dont déficits fiscaux reconnus</i>	<i>1 075</i>	<i>48</i>	<i>621</i>	<i>34</i>
<i>dont déficits fiscaux non reconnus</i>	<i>1 149</i>	<i>52</i>	<i>1 219</i>	<i>66</i>

Les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 1 840 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2 224 millions d'euros au 31 décembre 2022), principalement aux États-Unis (541 millions d'euros contre 998 millions d'euros au 31 décembre 2022), en France (221 millions d'euros contre 242 millions d'euros au 31 décembre 2022), au Brésil (370 millions d'euros contre 354 millions d'euros au 31 décembre 2022) et en Espagne (237 millions d'euros contre 241 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Impôts différés actifs non reconnus

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2022	2023
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables	321	343
Impôts différés sur autres différences temporelles	19	18
Impôts différés actifs non reconnus	340	361



Note 18 Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués :

- des actifs financiers qui comprennent les autres actifs non courants, les créances clients, les autres actifs courants, les actifs de gestion de trésorerie et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- des passifs financiers qui comprennent les dettes financières à court et long terme et les découverts bancaires, les dettes de loyers courantes et non courantes, les dettes opérationnelles et autres dettes courantes et non courantes ;
- d'instruments dérivés.

a) Méthodes de comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers (actifs et passifs) entrent dans l'état de la situation financière consolidée à leur juste valeur initiale.

Les dispositions d'IFRS 9 quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers sont basées sur le modèle de gestion du Groupe et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers. L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers correspond, en fonction de leur catégorisation, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'ils sont détenus à des fins de transaction.

Le coût amorti correspond à la valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), augmentée des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et diminuée des sorties de trésorerie (coupons, remboursements de principal et, le cas échéant, des primes de remboursement). Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux nominal de l'instrument financier, mais sur la base du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Une perte de crédit attendue est enregistrée sur les actifs financiers évalués au coût amorti. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

La comptabilisation des instruments financiers lors de leur entrée dans l'état de la situation financière consolidée et de leur évaluation ultérieure selon les méthodes décrites ci-avant fait référence aux définitions de taux d'intérêt suivantes :

- le taux du coupon, ou coupon, qui est le taux d'intérêt nominal de l'emprunt ;
- le taux d'intérêt effectif, qui est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions payées ou reçues, des coûts de transaction et, le cas échéant, des primes à payer ou à recevoir ;
- le taux de marché qui correspond au taux d'intérêt effectif recalculé à la date de l'évaluation en fonction des paramètres courants de marché.

Les instruments financiers actifs et passifs sont décomptabilisés dès lors que les risques et avantages liés sont cédés et que le Groupe a cessé d'exercer un contrôle sur ces instruments financiers.

b) Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont essentiellement constitués de contrats d'achat et de vente de devises à terme (le cas échéant sous forme de tunnels).

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée dans le cadre de couvertures de flux futurs de trésorerie opérationnels ou financiers, la juste valeur des instruments est dans un premier temps enregistrée en produits et charges comptabilisés en capitaux propres puis transférée au résultat d'exploitation ou au résultat financier lorsque l'élément couvert est reconnu lui-même en compte de résultat.

L'ensemble des variations de valeur des coûts de couverture (valeur temps des options de change et report déport des contrats de change à terme) est comptabilisé dans une composante distincte du résultat global et recyclé en résultat lorsque le flux couvert se réalise.

Les autres instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dont les variations estimées sur la base des cours de marché ou de valeurs données par les contreparties bancaires, sont reconnues au compte de résultat à la date d'établissement des comptes consolidés du Groupe.

c) Évaluation des justes valeurs

Les méthodes d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers tels que définis ci-avant, sont hiérarchisées selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Dans la mesure du possible, le Groupe applique les méthodes d'évaluation du niveau 1.



Catégorisation des instruments financiers et hiérarchie de la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la juste valeur des instruments financiers ventilés selon les trois niveaux définis ci-avant (à l'exception de ceux dont la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de cette juste valeur).

Au 31 décembre 2023

	Notes	Valeur comptable				Juste valeur		
		Comptabilité de couverture	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIFS FINANCIERS								
Titres de sociétés non consolidées	19		35	23				58
Dépôts, créances et investissements à long terme	19				172			
Autres actifs non courants	19				32			
Instruments dérivés actifs non courants et courants	19 et 21	177					177	
Clients et comptes rattachés aux contrats	20				5 088			
Autres actifs courants	21				427			
Actifs de gestion de trésorerie	22		161			161		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22		3 536			3 536		
PASSIFS FINANCIERS								
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	22				5 721	5 480		
Dettes de loyers	15				849			
Dettes bancaires ou assimilées et autres dettes financières	22				6			
Dettes sur acquisitions de sociétés	27				53			
Autres dettes non courantes et courantes	27				202			
Instruments dérivés passifs non courants et courants	27	109					109	
Dettes opérationnelles	28				4 568			
Découverts bancaires	22				19			

⁽¹⁾ Le détail de la juste valeur des emprunts obligataires est présentée en Note 22 - Endettement net/Trésorerie nette.



Note 19 Autres actifs non courants

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Notes	2022	2023
Dépôts, créances et investissements à long terme		168	172
Participations dans les entreprises associées		118	110
Instruments dérivés	24	65	73
Créances d'impôts non courantes		218	216
Titres de sociétés non consolidées		50	58
Surplus de régime de retraite à prestations définies	25	182	153
Autres		35	32
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	-	836	814

Les dépôts, créances et investissements à long terme comprennent principalement des prêts "aides à la construction" et des dépôts et cautionnements dont une partie relative aux locations.

Les instruments dérivés sont principalement composés de la juste valeur des instruments dérivés contractés dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change à hauteur de 69 millions d'euros (la partie courante des instruments dérivés contractés dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change s'élève à 101 millions d'euros - cf. Note 24 – Gestion du risque de change, de taux d'intérêt et de contrepartie).

Les créances d'impôts non courantes au 31 décembre 2023 incluent notamment la quote-part des montants d'impôts appelés par l'administration fiscale indienne à la suite de contrôles fiscaux contestés par le Groupe.

Note 20 Clients et comptes rattachés aux contrats

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Note	2022	2023
Créances clients		3 346	3 306
Provisions pour créances douteuses		(17)	(20)
Actifs sur contrats		1 784	1 670
Créances clients et actifs sur contrats hors coûts des contrats	23	5 113	4 956
Coûts des contrats	23	140	132
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS AUX CONTRATS		5 253	5 088

Le total des créances clients et actifs sur contrats nets des passifs sur contrats, en nombre de jours de chiffre d'affaires annuel, s'analyse comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Note	2022	2023
Créances clients et actifs sur contrats hors coûts des contrats	23	5 113	4 956
Passifs sur contrats	23	(1 470)	(1 332)
CRÉANCES CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRATS NETS DES PASSIFS SUR CONTRATS		3 643	3 624
En nombre de jours de chiffre d'affaires annuel		60	58

Les variations des soldes des actifs et des passifs sur contrats au cours de l'exercice 2023 s'expliquent principalement par les éléments habituels suivants :

- le décalage entre la reconnaissance du chiffre d'affaires, la facturation et l'encaissement qui conduit à la comptabilisation de créances clients, d'actifs sur contrats (factures à émettre) ;
- la réception d'avances de nos clients qui conduit à la comptabilisation de passifs sur contrats (acomptes clients et facturations d'avance).

Les conditions de paiement de nos clients respectent les réglementations locales des pays dans lesquels nous opérons et, le cas échéant, les pratiques commerciales habituelles et le calendrier de paiement défini dans nos contrats.

La majorité des actifs sur contrats se transformeront en créances clients dans les six prochains mois et la majorité des passifs sur contrats ont vocation à se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois.

Au 31 décembre 2023, 2 millions d'euros de créances ont été cédées avec transfert du risque au sens d'IFRS 9 auprès d'établissements financiers, contre 81 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elles ont donc été décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière respectivement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.



Antériorité des créances clients

Au 31 décembre 2023, le montant des créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée s'élève à 552 millions d'euros (628 millions d'euros au 31 décembre 2022) représentant 16,9% des créances clients nettes (contre 18,9% en 2022) et se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	< à 30 jours	> à 30 jours et < à 90 jours	> à 90 jours
Créances clients nettes	393	117	42
En pourcentage du poste clients nets de provisions	12,0%	3,6%	1,3%

Les créances pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée concernent des comptes clients qui font l'objet d'analyses et de suivis spécifiques.

Risque de crédit

Les 3 clients les plus importants du Groupe représentent environ 7 % du chiffre d'affaires du Groupe comme sur l'exercice 2022. Les 5 clients les plus importants du Groupe représentent environ 10 % du chiffre d'affaires du Groupe comme sur l'exercice 2022. Les 10 premiers clients représentent ensemble 16 % du chiffre d'affaires du Groupe. La solvabilité de ces grands clients et la grande dispersion des autres limitent les risques de crédit. Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique ainsi que les créances correspondantes par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité ni aucune des zones géographiques où il opère ne présente un risque de crédit susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière d'ensemble du Groupe.

Note 21 Autres actifs courants

Au 31 décembre <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022	2023
Organismes sociaux et taxes		333	366
Charges constatées d'avance		288	280
Instruments dérivés	24	98	104
Autres		76	61
AUTRES ACTIFS COURANTS	23	795	811

Au 31 décembre 2023, le poste "organismes sociaux et taxes" comprend 71 millions d'euros de créances de crédit d'impôt recherche (CIR) déduites des charges opérationnelles de l'exercice 2023 contre 65 millions d'euros reconnus sur l'exercice 2022.



Note 22 Endettement net/Trésorerie nette

La trésorerie, qui figure dans le tableau des flux de trésorerie, est composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie (placements à court terme et banques), diminués des découverts bancaires.

L'endettement net ou la trésorerie nette comprend la trésorerie, telle que définie ci-dessus, ainsi que les actifs de gestion de trésorerie (actifs présentés séparément dans l'état de la situation financière du fait de leurs caractéristiques), diminués des dettes financières à court et long terme, et tient également compte de l'impact des instruments de couverture lorsqu'ils se rapportent à des dettes financières, des prêts et emprunts intragroupes, et à des actions propres. Suite à l'adoption d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, les dettes de loyer (y compris celles liées aux contrats de location-financement) sont exclues de l'endettement net.

(en millions d'euros)	2022	2023
Placements à court terme	2 125	2 536
Banques	1 677	1 000
Découverts bancaires	(7)	(19)
Trésorerie	3 795	3 517
Actifs de gestion de trésorerie	386	161
Emprunts obligataires	(5 650)	(5 067)
Dettes bancaires ou assimilées et autres dettes financières	(5)	(4)
Dettes financières à long terme	(5 655)	(5 071)
Emprunts obligataires	(1 071)	(654)
Dettes bancaires ou assimilées et autres dettes financières nettes	(24)	(2)
Dettes financières à court terme	(1 095)	(656)
Dettes financières	(6 750)	(5 727)
Instruments dérivés nets	3	2
ENDETTEMENT NET ⁽¹⁾	(2 566)	(2 047)

⁽¹⁾ L'endettement net/trésorerie nette, indicateur alternatif de performance suivi par le Groupe est défini en Note 3 - Indicateurs alternatifs de performance.

Placements à court terme

Au 31 décembre 2023, les placements à court terme sont principalement composés de parts de fonds communs de placement monétaires et de dépôts à terme bancaires rémunérés à des conditions de marché normales.

Actifs de gestion de trésorerie

Au 31 décembre 2023, les actifs de gestion de trésorerie comprennent notamment des valeurs mobilières de placement détenues par certaines sociétés du Groupe qui ne répondent pas à la totalité des critères de classification en SICAV monétaire définis par l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*) notamment sur le critère de la maturité moyenne du portefeuille. Néanmoins, ces fonds peuvent être rachetés à tout moment sans pénalités.

Dettes financières

A) Emprunts obligataires

a) Emprunts obligataires émis au 1er juillet 2015

Le 24 juin 2015, Capgemini SE a procédé au placement d'obligations d'un montant total de 2 750 millions d'euros en 3 tranches et dont le règlement/livraison est intervenu le 1^{er} juillet 2015 :

- **Emprunt obligataire 2015 (juillet 2018)**

La tranche de juillet 2018 d'un montant nominal de 500 millions d'euros a été remboursée à maturité le 2 juillet 2018.

- **Emprunt obligataire 2015 (juillet 2020)**

La tranche de juillet 2020 d'un montant nominal de 1 250 millions d'euros a été remboursée par anticipation le 2 juin 2020.



– Emprunt obligataire 2015 (juillet 2023)

La tranche de juillet 2023 d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros a été remboursée à maturité le 3 juillet 2023.

b) Emprunts obligataires émis en avril 2018

Le 3 avril 2018, Capgemini SE a procédé au placement de deux emprunts obligataires pour un montant total de 1 100 millions d'euros et dont les règlements/livraisons sont intervenus le 18 avril 2018 :

– Emprunt obligataire 2024

Le montant nominal de cet emprunt s'élève à 600 millions d'euros et est représenté par 6 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 000 euros. Cet emprunt a pour échéance le 18 octobre 2024 et porte intérêt au taux nominal de 1,00 % (prix d'émission de 99,377 %). Dans le cadre d'un échange de dette obligataire, cet emprunt a fait l'objet d'un engagement de souscription intégrale par une banque. En contrepartie de cette nouvelle émission obligataire, cette banque a apporté 574,4 millions d'euros de nominal de l'emprunt obligataire 2015 (juillet 2020) qu'elle a préalablement racheté sur le marché par le biais d'une offre d'achat ("Tender Offer"). Cette opération d'échange a été traitée comptablement comme une modification d'une dette financière avec une même contrepartie sans modification substantielle des caractéristiques de cette dette.

– Emprunt obligataire 2028

Le montant nominal de cet emprunt s'élève à 500 millions d'euros et est représenté par 5 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 000 euros. Cet emprunt a pour échéance le 18 avril 2028 et porte intérêt au taux nominal de 1,75 % (prix d'émission de 99,755 %).

Au gré de Capgemini SE, ces deux emprunts obligataires peuvent être remboursés avant leurs dates d'échéances respectives, sous certaines conditions, notamment en termes de prix minimum de remboursement, prévues au contrat d'émission.

Ces emprunts obligataires contiennent par ailleurs des clauses usuelles en termes de remboursement anticipé, d'exigibilité anticipée et de maintien du rang des obligations.

Les conditions et modalités de ces emprunts sont détaillées dans la Note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 18-126 en date du 10 avril 2018.

c) Emprunts obligataires émis en avril 2020

Le 8 avril 2020, Capgemini SE a procédé au placement de quatre emprunts obligataires pour un montant total de 3 500 millions d'euros et dont les règlements/livraisons sont intervenus le 15 avril 2020 :

- Emprunt obligataire 2022 : le montant nominal de cet emprunt s'élève à 500 millions d'euros et est représenté par 5 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 000 euros. Cet emprunt a pour échéance le 15 avril 2022 et porte intérêt au taux nominal annuel de 1,25% (prix d'émission de 99,794%). Le 29 décembre 2021, le Groupe a procédé au remboursement anticipé de cette obligation ;
- Emprunt obligataire 2026 : le montant nominal de cet emprunt s'élève à 800 millions d'euros et est représenté par 8 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 000 euros. Cet emprunt a pour échéance le 15 avril 2026 et porte intérêt au taux nominal annuel de 1,625% (prix d'émission de 99,412%) ;
- Emprunt obligataire 2029 : le montant nominal de cet emprunt s'élève à 1 milliard d'euros et est représenté par 10 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 000 euros. Cet emprunt a pour échéance le 15 avril 2029 et porte intérêt au taux nominal annuel de 2,0% (prix d'émission de 99,163%) ;
- Emprunt obligataire 2032 : le montant nominal de cet emprunt s'élève à 1,2 milliard d'euros et est représenté par 12 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 000 euros. Cet emprunt a pour échéance le 15 avril 2032 et porte intérêt au taux nominal annuel de 2,375% (prix d'émission de 99,003%).

Au gré de Capgemini SE, ces emprunts obligataires peuvent être remboursés avant leurs dates d'échéances respectives, sous certaines conditions, notamment en termes de prix minimum de remboursement, prévues au contrat d'émission.

Ces emprunts obligataires contiennent par ailleurs des clauses usuelles en termes de remboursement anticipé, d'exigibilité anticipée et de maintien du rang des obligations.

Les conditions et modalités de ces emprunts sont détaillées dans la Note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 20-138 en date du 9 avril 2020.

d) Emprunts obligataires émis en juin 2020

Le 16 juin 2020, Capgemini SE a procédé au placement de deux emprunts obligataires pour un montant total de 1 600 millions d'euros et dont les règlements/livraisons sont intervenus le 23 juin 2020 :

- Emprunt obligataire 2025 : le montant nominal de cet emprunt s'élève à 800 millions d'euros et est représenté par 8 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 000 euros. Cet emprunt a pour échéance le 23 juin 2025 et porte intérêt au taux nominal annuel de 0,625% (prix d'émission de 99,887%) ;
- Emprunt obligataire 2030 : le montant nominal de cet emprunt s'élève à 800 millions d'euros et est représenté par 8 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 000 euros. Cet emprunt a pour échéance le 23 juin 2030 et porte intérêt au taux nominal annuel de 1,125% (prix d'émission de 99,521%).

Au gré de Capgemini SE, ces deux emprunts obligataires peuvent être remboursés avant leurs dates d'échéances respectives, sous certaines conditions, notamment en termes de prix minimum de remboursement, prévues au contrat d'émission.

Ces emprunts obligataires contiennent par ailleurs des clauses usuelles en termes de remboursement anticipé, d'exigibilité anticipée et de maintien du rang des obligations.



Les conditions et modalités de ces emprunts sont détaillées dans la Note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 20-261 en date du 18 juin 2020.

Incidence des emprunts obligataires sur les états financiers

Au 31 décembre 2023	OBLIG. 2015		OBLIG. 2018				OBLIG. 2020	
	(juillet 2023)	(octobre 2024)	(avril 2028)	(avril 2026)	(avril 2029)	(avril 2032)	(juin 2025)	(juin 2030)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Composante dette au coût amorti y compris intérêts courus	–	597	504	806	1 006	1 207	801	800
Taux d'intérêt effectif	2,6%	2,0%	1,8%	1,8%	2,2 %	2,5 %	0,7 %	1,2 %
Charge d'intérêt reconnue au compte de résultat de la période	13	12	9	14	21	30	6	10
Taux d'intérêt nominal	2,5%	1,0%	1,75%	1,625%	2,0 %	2,375 %	0,625 %	1,125 %
Charge d'intérêt nominal (coupon)	13	6	9	13	20	28	5	9

Au 31 décembre 2022	OBLIG. 2015		OBLIG. 2018				OBLIG. 2020	
	(juillet 2023)	(octobre 2024)	(avril 2028)	(avril 2026)	(avril 2029)	(avril 2032)	(juin 2025)	(juin 2030)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Composante dette au coût amorti y compris intérêts courus	1 012	591	504	805	1 004	1 205	801	799
Taux d'intérêt effectif	2,6%	2,0%	1,8%	1,8%	2,2 %	2,5 %	0,7 %	1,2 %
Charge d'intérêt reconnue au compte de résultat de la période	26	12	9	14	21	30	6	10
Taux d'intérêt nominal	2,5%	1,0%	1,75%	1,625%	2,0 %	2,375 %	0,625 %	1,125 %
Charge d'intérêt nominal (coupon)	25	6	9	13	20	28	5	9

Juste valeur des emprunts obligataires

La juste valeur des emprunts obligataires est estimée à partir de la valeur de tous les flux futurs actualisés sur la base des conditions de marché en vigueur au 31 décembre 2023 sur un instrument similaire (en termes de devise, échéance, type d'intérêt et autres facteurs).

Au 31 décembre 2023	OBLIG. 2018					OBLIG. 2020	
	(octobre 2024)	(avril 2028)	(avril 2026)	(avril 2029)	(avril 2032)	(juin 2025)	(juin 2030)
<i>(en millions d'euros)</i>							
Juste valeur	588	484	785	972	1 160	771	720
Taux de marché	3,82%	2,88%	3,04%	2,86%	3,07%	3,41%	2,95%

Au 31 décembre 2022	OBLIG. 2015		OBLIG. 2018				OBLIG. 2020	
	(juillet 2023)	(octobre 2024)	(avril 2028)	(avril 2026)	(avril 2029)	(avril 2032)	(juin 2025)	(juin 2030)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Juste valeur	1 010	576	460	761	919	1 079	749	668
Taux de marché	2,94%	3,5%	3,71%	3,6%	3,72%	3,91%	3,5%	3,8 %



B) Analyse des dettes financières par devises

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2023		
	Euro	Autres devises	Total	Euro	Autres devises	Total
Emprunt obligataire 2015 (juillet 2023)	1 012	–	1 012	–	–	–
Emprunt obligataire 2018 (octobre 2024)	591	–	591	597	–	597
Emprunt obligataire 2018 (avril 2028)	504	–	504	504	–	504
Emprunt obligataire avril 2020 (avril 2026)	805	–	805	806	–	806
Emprunt obligataire avril 2020 (avril 2029)	1 004	–	1 004	1 006	–	1 006
Emprunt obligataire avril 2020 (avril 2032)	1 205	–	1 205	1 207	–	1 207
Emprunt obligataire juin 2020 (juin 2025)	801	–	801	801	–	801
Emprunt obligataire juin 2020 (juin 2030)	799	–	799	800	–	800
Dettes bancaires ou assimilées et autres dettes financières nettes	13	16	29	6	–	6
Découverts bancaires	2	5	7	18	1	19
DETTES FINANCIÈRES	6 736	21	6 757	5 745	1	5 746

C) Ligne de Crédit Syndiqué conclu par Capgemini SE

Le 9 février 2021 le Groupe a conclu avec un groupe de 18 banques une ligne de crédit multidevises de 1 milliard d'euros et à maturité 9 février 2026, sauf en cas d'exercice (sous réserve de l'acceptation des banques) des deux options d'extension d'un an, exerçables respectivement à la fin de la première et de la deuxième année, auquel cas la maturité de la nouvelle ligne sera étendue au maximum de deux années supplémentaires. En janvier 2023, Capgemini a exercé la seconde option d'extension d'un an étendant la maturité au 7 février 2028.

Il est à noter qu'un changement à la hausse ou à la baisse de la notation de Capgemini SE serait sans incidence sur la disponibilité de cette nouvelle ligne de crédit. Cette nouvelle ligne ne comprend aucun ratio financier. Au 31 décembre 2023, cette ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage.

D) Lignes de Crédit bilatérales

Au premier semestre 2023, le Groupe a mis en place des lignes de crédits bilatérales auprès d'établissements financiers d'une durée de 12 mois avec une option d'extension de 6 mois (sous réserve de l'acceptation des banques) pour un montant global de 750 millions d'euros. Ces lignes peuvent être tirées et remboursées selon les besoins de liquidité du Groupe. Ces lignes sont inutilisées au 31 décembre 2023.

Endettement net/trésorerie nette et risque de liquidité

Les dettes financières dont l'exigibilité pourrait exposer le Groupe à un risque de liquidité correspondent principalement aux emprunts obligataires et aux titres de créances négociables à court terme en circulation émis par Capgemini SE.

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité de ces dettes financières, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement prudente reposant en particulier sur :

- le recours mesuré à l'effet de levier de la dette, combiné à l'attention portée à limiter l'octroi de toute disposition contractuelle pouvant entraîner une exigibilité anticipée des dettes financières ;
- le maintien à tout moment d'un niveau adéquat de liquidités ;
- la gestion active des maturités des dettes financières, visant à limiter la concentration d'échéances ;
- la diversification des sources de financement, permettant de limiter la dépendance vis-à-vis de certaines catégories de prêteurs.

Endettement net/trésorerie nette et risque de crédit

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement aux placements financiers : le Groupe a pour politique de ne pas placer sa trésorerie sur des supports actions, et de répartir en revanche ses placements sur (i) des supports monétaires de maturité courte (ii) des dépôts à terme (iii) des titres négociables à court terme émis par des établissements de crédit (iv) des contrats de capitalisation, dans le respect de règles de diversification et de qualité de contrepartie.

Au 31 décembre 2023, les placements à court terme qui s'élèvent à 2 536 millions d'euros sont composés principalement (i) de parts de fonds communs de placement répondant aux critères de classification en "catégorie monétaire" définis par l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*), et (ii) de dépôts à terme d'une maturité ne dépassant pas 3 mois ou immédiatement disponibles, émis par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit (minimum A2/P2 ou équivalent en local). Ces placements n'exposent donc pas le Groupe à un risque de contrepartie significatif.



Endettement net par échéance en valeur de remboursement

Les montants indiqués dans l'analyse des échéances correspondent aux flux futurs de trésorerie contractuels non actualisés. Les flux futurs de trésorerie relatifs aux emprunts obligataires en circulation ont été estimés sur la base des taux nominaux contractuels et selon une hypothèse de remboursement total *in fine*.

Au 31 décembre 2023

	Échéance contractuelle	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Flux de trésorerie contractuels	< à 1 an	> à 1 an et < à 2 ans	> à 2 ans et < à 5 ans	> à 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>							
Trésorerie	2023	3 517	3 517	3 517	-	-	-
Actifs de gestion de trésorerie	2023	161	161	161	-	-	-
Emprunt obligataire 2018 (octobre 2024)	2024	(597)	(606)	(606)	-	-	-
Emprunt obligataire 2018 (avril 2028)	2028	(504)	(544)	(9)	(9)	(526)	-
Emprunt obligataire avril 2020 (avril 2026)	2026	(806)	(839)	(13)	(13)	(813)	-
Emprunt obligataire avril 2020 (avril 2029)	2029	(1 006)	(1 120)	(20)	(20)	(60)	(1 020)
Emprunt obligataire avril 2020 (avril 2032)	2032	(1 207)	(1 457)	(29)	(29)	(86)	(1 313)
Emprunt obligataire juin 2020 (juin 2025)	2025	(801)	(810)	(5)	(805)	-	-
Emprunt obligataire juin 2020 (juin 2030)	2030	(800)	(863)	(9)	(9)	(27)	(818)
Dettes bancaires ou assimilées et autres dettes financières nettes		(6)	(6)	(2)	(1)	(2)	(1)
DETTES FINANCIÈRES		(5 727)	(6 245)	(693)	(886)	(1 514)	(3 152)
Instruments dérivés sur dettes financières		2					
ENDETTEMENT NET		(2 047)	(2 567)	2 985	(886)	(1 514)	(3 152)



Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse la variation annuelle de la trésorerie par nature de flux : flux opérationnels, d'investissement et de financement.

À noter que les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au cours de fin de période libellée en devises étrangères sont reprises dans la rubrique "incidence des variations des cours des devises" du tableau des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie s'élève à 3 517 millions d'euros (cf. Note 22 - Endettement net/Trésorerie nette) en diminution de 278 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 (3 795 millions d'euros). Hors incidence de la variation des cours des devises sur la trésorerie pour un montant négatif de 115 millions d'euros, cette diminution s'élève à 163 millions d'euros. Les flux impactant la trésorerie sont présentés dans les "Tableaux des flux de trésorerie consolidés".

Flux de trésorerie liés à l'activité

En 2023, les flux de trésorerie liés à l'activité représentent un encaissement de 2 525 millions d'euros (contre 2 517 millions d'euros en 2022) et résultent :

- de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier (net) et impôts pour un montant positif de 3 308 millions d'euros ;
- du paiement des impôts courants pour 463 millions d'euros ;
- du besoin en fonds de roulement générant un impact négatif sur la trésorerie de 320 millions d'euros.



La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) et sa réconciliation avec l'état de la situation financière consolidée s'analysent comme suit :

	Notes	Composantes du besoin en fonds de roulement (état de la situation financière consolidée)					Neutralisation des éléments sans effet de trésorerie			Éléments du tableau des flux de trésorerie
		31-déc-2022	31-déc-2023	Impact net	Éléments hors BFR ⁽¹⁾	Impact des éléments de BFR	Impact résultat	Impact du change	Reclassements ⁽²⁾ et entrées périmètre	Valeur
<i>(en millions d'euros)</i>										
Créances clients et actifs sur contrats	20	5 113	4 956	157	-	157	-	(47)	12	122
Coûts des contrats	20	140	132	8	-	8	-	-	-	8
Passifs sur contrats	20	(1 470)	(1 332)	(138)	-	(138)	-	6	3	(129)
Variation liée aux créances clients, actifs sur contrats, passifs sur contrats et coûts des contrats				27	-	27	-	(41)	15	1
Dettes opérationnelles (dettes fournisseurs)	28	(1 712)	(1 537)	(175)	(10)	(185)	-	17	-	(168)
Variation liée aux dettes fournisseurs				(175)	(10)	(185)	-	17	-	(168)
Autres actifs non courants	19	836	814	22	(18)	4	-	-	(2)	2
Autres actifs courants	21	795	811	(16)	(74)	(90)	1	(2)	4	(87)
Dettes opérationnelles (hors dettes fournisseurs)	28	(3 037)	(3 031)	(6)	3	(3)	-	24	(19)	2
Autres dettes courantes et non courantes	27	(787)	(558)	(229)	156	(73)	-	(1)	4	(70)
Variation liée aux autres créances et dettes				(229)	67	(162)	1	21	(13)	(153)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ						(320)	1	(3)	2	(320)

⁽¹⁾ Les éléments hors BFR comprennent les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement, de financement, le versement de l'impôt ainsi que certains éléments sans effet de trésorerie.

⁽²⁾ Les "reclassements" comprennent pour l'essentiel, les variations liées au passage entre les éléments courants et non courants de certaines dettes et créances opérationnelles, la variation de position active ou passive de certaines créances et dettes de nature sociales ou fiscales.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les principales composantes des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement pour un décaissement de 383 millions d'euros (contre un décaissement de 659 millions d'euros en 2022), reflètent :

- les décaissements liés aux immobilisations corporelles pour 161 millions d'euros, nets des cessions, principalement dus à l'achat de matériel informatique dans le cadre de projets clients ou du renouvellement partiel du parc informatique, à des travaux de rénovation, d'agrandissement et de remise en l'état des surfaces de bureaux ;
- les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles, nets des cessions, pour 93 millions d'euros, soit essentiellement des logiciels dans le cadre de projets clients ou à usage interne et des actifs incorporels générés en interne (cf. Note 13 - Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles) ;
- les décaissements liés aux regroupements d'entreprises nets de leur trésorerie, à hauteur de 343 millions d'euros.



Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les principales composantes des flux de trésorerie correspondant aux opérations de financement pour un décaissement de 2 305 millions d'euros (contre un décaissement de 1 124 millions d'euros en 2022), et concernent essentiellement :

- le versement de 559 millions d'euros au titre du dividende 2022 ;
- les décaissements de 297 millions d'euros en remboursement des dettes de loyers ;
- les décaissements de 876 millions d'euros liés aux rachats d'actions propres ;
- le remboursement pour 1 000 millions d'euros de l'emprunt obligataire 2015 à échéance juillet 2023;

compensés par :

- l'augmentation de capital de 465 millions d'euros suite à l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du plan d'actionnariat international salarié (cf. Note 12 - Capitaux propres).

La variation des dettes financières sur l'exercice se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Notes	31- déc-2022	31- déc-2023	Impact net	Augmentations des dettes financières au TFT	Remboursements des dettes financières au TFT	Impact reclassement non courant/ courant	Impact périmètre	Autres ⁽¹⁾
Emprunts obligataires	22	(5 650)	(5 067)	583	–	–	583	–	–
Dettes bancaires ou assimilées et autres dettes financières	22	(5)	(4)	1	–	–	1	–	–
Dettes financières à long terme		(5 655)	(5 071)	584	–	–	584	–	–
Emprunts obligataires	22	(1 071)	(654)	417	–	1 000	(583)	–	–
Dettes bancaires ou assimilées et autres dettes financières nettes	22	(24)	(2)	22	(1 905)	1 932	(1)	(4)	–
Dettes financières à court terme		(1 095)	(656)	439	(1 905)	2 932	(584)	(4)	–
DETTES FINANCIÈRES		(6 750)	(5 727)	1 023	(1 905)	2 932	–	(4)	–

⁽¹⁾ Notamment variation nette des coupons sur l'exercice

Free cash flow organique

Le free cash flow organique calculé à partir des éléments du tableau de flux de trésorerie, se définit comme le flux de trésorerie lié à l'activité diminué des investissements (nets de cessions) en immobilisations incorporelles et corporelles, des remboursements des dettes de loyers et ajusté des flux liés aux intérêts financiers nets.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2022	2023
Flux de trésorerie lié à l'activité	2 517	2 525
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(290)	(259)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	5
Investissements (nets de cessions) en immobilisations corporelles et incorporelles	(283)	(254)
Intérêts financiers versés	(136)	(182)
Intérêts financiers reçus	65	171
Intérêts financiers nets	(71)	(11)
Remboursement des dettes de loyers	(311)	(297)
FREE CASH FLOW ORGANIQUE	1 852	1 963



Note 24 Gestion du risque de change, de taux d'intérêt et de contrepartie

Gestion du risque de change

A) Exposition au risque de change et politique de gestion du risque de change

a) Risque de change et couverture des transactions opérationnelles

Le recours significatif à la production délocalisée dans les centres situés en Inde mais aussi en Pologne et en Amérique latine, expose le Groupe à des risques de change sur une partie de ses coûts de production.

Le Groupe met en œuvre une politique visant à minimiser et gérer ces risques de change, relevant majoritairement des flux internes avec l'Inde relatifs aux coûts de production en roupie indienne. La définition de la politique de couverture et la gestion du risque de change sur des transactions opérationnelles sont centralisées au niveau de la société mère. La gestion du risque de change repose notamment sur des déclarations périodiques par les filiales de leur exposition aux risques de change sur un horizon de 1 à 3 ans principalement. Sur cette base, la société mère octroie des garanties de change internes aux filiales et met en œuvre, avec ses contreparties bancaires, des couvertures de change qui prennent principalement la forme d'achats et de ventes de devises à terme.

Ces opérations de couverture sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité de couverture de flux futurs de trésorerie.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

b) Risque de change et couverture des transactions financières

Le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises, au titre :

- des flux financiers échangés dans le cadre de l'activité de financement intra-groupe notamment chez la société mère, ces flux étant pour l'essentiel couverts (notamment sous forme de contrats d'achat et de vente de devises à terme), à l'exception des flux financiers faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales ;
- des flux de redevances payables à la société mère par les filiales n'ayant pas l'euro comme devise fonctionnelle, couverts eux aussi.

c) Sensibilité du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle ⁽¹⁾ à la variation des principales devises

Une variation de plus ou moins 10 % du dollar américain aurait pour effet une évolution en valeur du chiffre d'affaires de plus ou moins 2,6 % et une évolution en valeur de la marge opérationnelle ⁽¹⁾ de plus ou moins 2,2%. De même, une variation de plus ou moins 10 % de la livre sterling aurait pour effet une évolution en valeur du chiffre d'affaires de plus ou moins 1,2% et une évolution en valeur de la marge opérationnelle ⁽¹⁾ de plus ou moins 1,5%.

⁽¹⁾ La marge opérationnelle, indicateur alternatif de performance suivi par le Groupe, est définie en Note 3 – Indicateurs alternatifs de performance.

B) Instruments dérivés de couverture

Les montants couverts au 31 décembre 2023, principalement sous forme de contrats d'achat et de vente de devises à terme, concernent principalement la société mère dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change sur transactions opérationnelles, d'une part, et des financements internes au Groupe, d'autre part.

Au 31 décembre 2023, les contre-valeurs des nominaux des contrats dérivés de change (achats et ventes de devises à terme et le cas échéant sous forme de tunnels) se répartissent par nature de transaction selon les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	< 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 12 mois	Total
Transactions opérationnelles	2 972	2 570	4 626	10 168
dont :				
- couverture de juste valeur	968	-	-	968
- couverture des flux futurs de trésorerie	2 004	2 570	4 626	9 200
Transactions financières	672	-	345	1 017
dont :				
- couverture de juste valeur	672	-	345	1 017
TOTAL	3 644	2 570	4 971	11 185

Les couvertures engagées au titre des transactions opérationnelles sont constituées principalement de contrats d'achats et de vente de devises à terme dont l'échéance est comprise entre 2024 et 2027 pour une contre-valeur totale au cours de clôture de 10 168 millions d'euros (9 145 millions d'euros au 31 décembre 2022). Cette hausse en volume provient notamment de la croissance de l'activité du groupe sur l'exercice.

Les couvertures prises dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change portent essentiellement sur des montants en roupies indiennes (452 536 millions de roupies indiennes), dollars américains (3 642 millions de dollars américains), zlotys polonais (3 672 millions de zlotys polonais). Ces couvertures ont des échéances allant de 1 à 37 mois et ont pour principale contrepartie Capgemini SE pour une contre-valeur de 10 054 millions d'euros.



Les opérations de couverture sur les opérations financières concernent principalement un prêt intra-groupe libellé en dollar américain au 31 décembre 2023.

L'exposition nette résiduelle au risque de change sur les transactions opérationnelles intra-groupes libellées en roupie indienne avec les centres de production en Inde (cf. A) a) résulte de la mise en œuvre de la politique de gestion du risque de change du Groupe. Cette exposition nette est limitée au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

C) Juste valeur des instruments dérivés de couverture

Le tableau ci-dessous présente les différents postes dans lesquels sont enregistrés les dérivés de couverture :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Notes	2022	2023
Autres actifs non courants	19	65	73
Autres actifs courants	21	98	104
Autres dettes non courantes et courantes	27	(180)	(109)
Juste valeur nette des instruments dérivés de couverture		(17)	68
Relatifs à des :			
- transactions opérationnelles		(20)	66
- transactions financières		3	2

Les principaux instruments dérivés de couverture sur transactions opérationnelles comprennent notamment la juste valeur des instruments dérivés contractés dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change, comptabilisée en "Autres actifs non courants" pour 69 millions d'euros, en "Autres actifs courants" pour 101 millions d'euros, en "Autres dettes non courantes" pour 43 millions d'euros et en "Autres dettes courantes" pour 61 millions d'euros. Les principaux instruments dérivés de couverture sur transactions financières comprennent principalement la juste valeur des instruments contractés dans le cadre de la couverture d'un prêt intra-groupe libellé en dollar américain au 31 décembre 2023.

La variation de la période des instruments de couverture sur transactions opérationnelles et financières reconnus en "charges et produits comptabilisés en capitaux propres" s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023
Instruments de couverture reconnus en charges et produits comptabilisés en capitaux propres - Au 1er janvier	(87)
Recyclage en résultat au 31 décembre 2023	(9)
Variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net	76
Instruments de couverture reconnus en charges et produits comptabilisés en capitaux propres - Au 31 décembre	(20)

Aucune déqualification de couverture n'est intervenue au cours de l'exercice. Le solde en capitaux propres est uniquement composé de la juste valeur des couvertures en vie.

Gestion du risque de taux d'intérêt

A) Politique de gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt s'analyse à la lumière de sa situation de trésorerie : au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de liquidités pour 3 697 millions d'euros, les placements à court terme étant majoritairement à taux variable (ou à taux fixe sur des périodes de durée inférieure ou égale à 3 mois) ou, pour les parts de fonds communs de placement monétaires présentant des caractéristiques les rendant éligibles à la classification en SICAV monétaire (selon les critères définis par l'ESMA), contre un endettement financier brut de 5 746 millions d'euro 100% à taux fixe (cf. Note 22 - Endettement net/Trésorerie nette).

B) Exposition au risque de taux d'intérêt : analyse de sensibilité

Les dettes financières du Groupe étant 100% à taux fixe au 31 décembre 2023, toute variation à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêt n'aurait pas eu d'impact sur le coût de l'endettement financier net du Groupe.

Sur la base du niveau moyen des placements à court terme, des actifs de gestion de trésorerie et de certains comptes-courants rémunérés, une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base aurait eu un effet positif sur le coût de l'endettement financier net du Groupe de l'ordre de 22 millions d'euros sur l'exercice 2023. À l'inverse, une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base aurait eu, pour l'exercice 2023, une incidence négative de 22 millions d'euros sur le coût d'endettement financier net du Groupe.

Gestion du risque de contrepartie

Dans le cadre de ses politiques de gestion des risques de change et de taux décrites ci-dessus, le Groupe conclut des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et le risque de contrepartie peut être considéré comme non significatif à ce titre. Au 31 décembre 2023, les principales contreparties du Groupe au titre de sa gestion des risques de change et de taux sont les banques Barclays, BNP Paribas, CA CIB, Citibank, Commerzbank, HSBC, ING, JP Morgan, Morgan Stanley, MUFG, Natixis, Standard Chartered et Société Générale.



Note 25 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraites. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues. Les dettes relatives à ces régimes sont comptabilisées en dettes opérationnelles. Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne et Europe Centrale, Pays nordiques, Italie et Espagne), aux États-Unis ainsi que dans les pays d'Asie-Pacifique.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont :

- soit directement supportés par le Groupe, qui à ce titre, provisionne les coûts des prestations de retraites à servir, évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant des paramètres internes et externes revus régulièrement. Ces régimes à prestations définies non couverts par des actifs correspondent essentiellement à des indemnités de départ à la retraite et à des régimes de couverture sociale ;
- soit supportés au travers de fonds de pension auquel le Groupe contribue selon les règles et législations sociales propres à chaque pays d'implantation.

Les engagements de retraite souscrits dans le cadre de ces régimes sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale du Groupe.

Les engagements de retraite ainsi calculés font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et selon les flux prévisionnels de décaissement de l'obligation de retraite concernée.

Pour les régimes de retraite dont les engagements sont couverts par des actifs, seul le déficit estimé est provisionné.

Lorsque le calcul de l'engagement conduit à un bénéfice pour le régime et que le Groupe bénéficie d'un droit inconditionnel à remboursement, un actif est comptabilisé, dont la valeur est plafonnée à la somme de la valeur actuelle des bénéfices, disponibles sous la forme de remboursements futurs ou de réductions de contributions au plan. Dans ce cas, le surplus du régime est comptabilisé dans les actifs non courants.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés en "Charges opérationnelles" sur l'exercice.

Les profits ou les pertes résultant de la liquidation, réduction ou transferts de régimes à prestations définies sont comptabilisés en "Autres produits opérationnels" ou en "Autres charges opérationnelles".

L'effet de la désactualisation des obligations ainsi que celui du rendement attendu des actifs des régimes sont comptabilisés en net en "Autres charges financières" ou en "Autres produits financiers".

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience (*i.e.* écarts entre la projection actuarielle et la réalité à la date d'établissement des comptes consolidés du Groupe) sur les engagements de retraite ou sur les actifs financiers du régime. Ceux-ci sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés en capitaux propres au cours de la période dans laquelle ils surviennent (ainsi que l'impact fiscal y afférent).

Détail des provisions pour retraites et engagements assimilés

Les provisions pour retraites et engagements assimilés comprennent les obligations liées aux régimes à prestations définies couverts par des actifs, notamment au Royaume-Uni, et celles relatives principalement aux indemnités de départs en retraite (notamment en France, en Allemagne et en Suède).



Provisions pour retraites et engagements assimilés par principaux pays

(en millions d'euros)	Obligation		Actifs des régimes		Engagement net au bilan	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Royaume-Uni	2 292	2 404	(2 470)	(2 551)	(178)	(147)
Canada ⁽¹⁾	240	–	(220)	–	20	–
France	209	224	(14)	(9)	195	215
Allemagne	120	142	(77)	(88)	43	54
Inde	142	158	(79)	(139)	63	19
Autres	300	303	(260)	(266)	40	37
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	3 303	3 231	(3 120)	(3 053)	183	178

⁽¹⁾ Au cours des exercices 2022 et 2023, suite au transfert d'employés dédiés à deux contrats clients canadiens, le Groupe a également transféré la responsabilité de la gestion de certains plans de retraites et engagements assimilés et ainsi réduit la valeur actualisée de ses obligations au Canada au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

Les variations des provisions pour retraites et engagements assimilés sur les deux derniers exercices se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Notes	Obligation		Actifs des régimes		Engagement net au bilan	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 1er JANVIER		5 537	3 303	(4 987)	(3 120)	550	183
Charge reconnue au compte de résultat		(119)	(24)	166	80	47	56
Coût des services rendus	7	67	53	–	–	67	53
Liquidations et réductions de régimes	8	(296)	(220)	267	220	(29)	–
Intérêts financiers	9	110	143	(101)	(140)	9	3
Impact en charges et produits comptabilisés en capitaux propres		(1 733)	77	1 460	(7)	(273)	70
Variations des écarts actuariels		(1 733)	77	–	–	(1 733)	77
Effets du changement des hypothèses financières		(1 726)	116	–	–	(1 726)	116
Effets du changement des hypothèses démographiques		(7)	(38)	–	–	(7)	(38)
Effets de l'expérience		–	(1)	–	–	–	(1)
Rendement des actifs des régimes ⁽¹⁾		–	–	1 460	(7)	1 460	(7)
Autres		(382)	(125)	241	(6)	(141)	(131)
Contributions versées par les salariés		6	7	(5)	(6)	1	1
Prestations versées aux salariés		(200)	(169)	175	132	(25)	(37)
Contributions aux régimes		–	–	(60)	(87)	(60)	(87)
Écarts de conversion		(118)	39	131	(43)	13	(4)
Regroupements d'entreprises		–	2	–	(2)	–	–
Autres mouvements		(70)	(4)	–	–	(70)	(4)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE		3 303	3 231	(3 120)	(3 053)	183	178
<i>Dont Provisions</i>		–	–	–	–	365	331
<i>Dont Autres actifs non courants</i>		–	–	–	–	182	153

⁽¹⁾ Déduction faite des produits financiers sur actifs des régimes reconnus en compte de résultat et calculés sur la base du taux d'actualisation.



Analyse de l'évolution des provisions pour retraites et engagements assimilés par principaux pays

A) Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les avantages postérieurs à l'emploi sont principalement constitués de plans à cotisations définies.

Un nombre très limité de salariés accumule du service ouvrant droit à pension au sein des régimes à prestations définies.

Par ailleurs, des salariés - anciens et actuels - accumulent des droits à pensions différées au titre des plans de retraite à prestations définies. Ces régimes sont gérés par des trusts, juridiquement indépendants de l'employeur. Chaque trust est régi par un Conseil d'Administration composé d'un Président indépendant et de *trustees* nommés par l'employeur, Capgemini UK Plc, ainsi que de *trustees* nommés par les membres des plans de retraite.

Ces régimes de retraite à prestations définies proposent des rentes et paiements forfaitaires à leurs membres au moment de la retraite et à leurs ayants-droit en cas de décès. Les membres qui quittent le Groupe avant la retraite ont, quant à eux, droit à une pension différée.

Les effectifs relatifs aux régimes à prestations définies se décomposent comme suit :

- 60 salariés en activité pour lesquels les droits sont ouverts (68 au 31 décembre 2022) ;
- 5 106 anciens salariés et salariés en activité pour lesquels les droits sont fermés (5 352 au 31 décembre 2022) ;
- 4 443 retraités (4 243 au 31 décembre 2022).

Les régimes sont soumis à la surveillance du "*Pension Regulator*" britannique ; les plans de financement de ces régimes sont déterminés par les conseils d'administration respectifs des différents régimes sur proposition d'un actuaire indépendant, après discussion avec l'employeur Capgemini UK Plc, dans le cadre d'évaluations actuarielles généralement effectuées tous les trois ans. Capgemini UK Plc, l'employeur, prend des engagements fermes vis-à-vis des *trustees* quant au comblement du déficit constaté, sur une période de recouvrement convenue.

La responsabilité du financement de ces régimes incombe à l'employeur. Les régimes de retraite à prestations définies exposent le Groupe à l'augmentation de passifs qui pourrait résulter de variations de l'espérance de vie des membres, de fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation et, plus généralement, de baisses sur les marchés financiers.

La maturité moyenne des régimes de retraite au Royaume-Uni est de 14 ans.

Conformément à la réglementation locale, le non-renouvellement total ou partiel de certains contrats clients pourrait obliger Capgemini UK Plc à anticiper le comblement du déficit relatif au personnel concerné.

(en millions d'euros)	Obligation		Actifs des régimes		Exposition nette au bilan	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION / (SURPLUS) AU 1er JANVIER	3 809	2 292	(3 914)	(2 470)	(105)	(178)
Charge reconnue au compte de résultat	65	111	(73)	(119)	(8)	(8)
Coût des services rendus	2	1	-	-	2	1
Liquidations et réductions de régimes	(8)	-	-	-	(8)	-
Intérêts financiers	71	110	(73)	(119)	(2)	(9)
Impact en charges et produits comptabilisés en capitaux propres	(1 349)	44	1 278	-	(71)	44
Variations des écarts actuariels	(1 349)	44	-	-	(1 349)	44
<i>Effets du changement des hypothèses financières</i>	<i>(1 342)</i>	<i>69</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(1 342)</i>	<i>69</i>
<i>Effets du changement des hypothèses démographiques</i>	<i>(2)</i>	<i>(30)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(2)</i>	<i>(30)</i>
<i>Effets de l'expérience</i>	<i>(5)</i>	<i>5</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(5)</i>	<i>5</i>
Rendement des actifs des régimes ⁽¹⁾	-	-	1 278	-	1 278	-
Autres	(233)	(43)	239	38	6	(5)
Prestations versées aux salariés	(86)	(90)	86	90	-	-
Contributions aux régimes	-	-	(2)	(2)	(2)	(2)
Écarts de conversion	(147)	47	155	(50)	8	(3)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION / (SURPLUS) AU 31 DÉCEMBRE	2 292	2 404	(2 470)	(2 551)	(178)	(147)

⁽¹⁾ Déduction faite des produits financiers sur actifs des régimes reconnus en compte de résultat et calculés sur la base du taux d'actualisation.



a) Principales hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, et taux d'inflation

(en %)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Taux d'actualisation des engagements	4,8	4,6
Taux d'augmentation des salaires	2,4-3,2	2,4-3,2
Taux d'inflation	3,2	3,2

En 2023, les indices de référence utilisés pour la détermination des taux d'actualisation sont similaires à ceux utilisés les années précédentes. Les tables de mortalité sont celles usuellement utilisées au Royaume-Uni.

b) Actifs des régimes

(en millions d'euros)	2022		2023	
Actions	895	36%	756	30%
Obligations et actifs de couverture	1 340	54%	1 574	62%
Autres	235	10%	221	8%
TOTAL	2 470	100%	2 551	100%

Les actions correspondent à des placements en actions ou à des investissements diversifiés de croissance, la majorité d'entre eux placés sur les marchés des pays développés.

Les obligations et actifs de couverture sont composés principalement d'obligations cotées. Une partie de ces investissements vise à couvrir, partiellement, le risque de taux d'intérêt et d'inflation des passifs du régime ; ce portefeuille d'adossment est composé d'obligations d'état britannique (GILT), en détention directe ou au moyen de prêt-emprunt.

c) Analyse de sensibilité de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	Impact sur la dette actuarielle au 31 décembre 2023	
	Variation à la hausse du taux	Variation à la baisse du taux
Variation du taux d'actualisation de 200 points de base	(538)	827
Variation du taux d'inflation de 50 points de base	117	(118)
Variation du taux de mortalité de 50 points de base	(41)	40

d) Contributions à venir

Les décaissements relatifs aux fonds de pension à prestations définies au Royaume-Uni sont estimés au titre de l'exercice 2024 à 2 millions d'euros, y compris le comblement du déficit actuariel des régimes de pension sur l'horizon défini avec les *trustees* dans le cadre des évaluations actuarielles périodiques.

B) France

En France, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent principalement des régimes d'indemnités de fin de carrière. Ces régimes prévoient le règlement d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite, fonction du salaire et de l'ancienneté à la date de départ. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite. Ce passif évolue notamment en fonction des hypothèses actuarielles telles que présentées ci-dessous :

(en %)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Taux d'actualisation des engagements	3,6	3,1
Taux d'augmentation des salaires	2,0	2,0

La maturité moyenne des régimes de retraite en France est entre 10 et 13 ans en fonction des plans.

La réforme des régimes de retraite adoptée en France sur l'exercice et ayant pour conséquence un rallongement de la durée d'activité n'a pas eu d'impact significatif sur le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière.



Note 26 Provisions non courantes et courantes

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée à la clôture d'un exercice si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

Les variations des provisions non courantes et courantes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2023
Total en début de période	481	442
Dotations	45	60
Reprises pour utilisation	(28)	(32)
Reprises pour non-utilisation	(57)	(26)
Autres	1	1
Total en fin de période	442	445

Au 31 décembre 2023, les provisions non courantes (327 millions d'euros) et courantes (118 millions d'euros) concernent pour un montant de 111 millions d'euros (94 millions d'euros au 31 décembre 2022) des risques sur projets et contrats et pour un montant de 334 millions d'euros (348 millions d'euros au 31 décembre 2022) des risques principalement liés à des litiges sociaux et légaux en France et fiscaux (hors impôt sur le résultat) en Inde.

Note 27 Autres dettes non courantes et courantes

Au 31 décembre <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022	2023
Réserves spéciales de participation		57	46
Instruments dérivés	24	180	109
Dettes sur acquisitions de sociétés		82	53
Dettes d'impôts non courantes		251	194
Autres		217	156
AUTRES DETTES NON COURANTES ET COURANTES	23	787	558

Les autres dettes non courantes et courantes incluent notamment la prise en compte de dettes d'impôts non courantes sur certains redressements fiscaux, procédures contentieuses ou précontentieuses en Inde et en France.

La variation des autres dettes non courantes et courantes sur 2023 s'explique principalement par la variation de la juste valeur des dérivés contractés dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change ainsi que le règlement de la dette liée au transfert des plans de retraites et engagements assimilés d'employés dédiés à un contrat canadien.

Les dettes sur acquisitions de sociétés se composent essentiellement de compléments de prix consentis lors de certaines acquisitions.

Note 28 Dettes opérationnelles

Au 31 décembre <i>(en millions d'euros)</i>	Note	2022	2023
Fournisseurs		1 712	1 537
Taxes		765	753
Personnel		2 253	2 257
Divers		19	21
DETTE OPERATIONNELLES	23	4 749	4 568



Note 29 Effectifs

Effectifs moyens par zone géographique

	2022		2023	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Amérique du Nord	20 693	6	19 709	6
France	38 598	11	39 161	11
Royaume-Uni et Irlande	13 218	4	14 477	4
Reste de l'Europe	66 927	19	69 897	20
Afrique et Moyen-Orient	5 475	2	6 794	2
Asie-Pacifique et Amérique latine	202 847	58	199 755	57
EFFECTIFS MOYENS	347 758	100	349 793	100

Effectifs de fin de période par zone géographique

	2022		2023	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Amérique du Nord	20 891	6	18 941	6
France	39 479	11	38 460	11
Royaume-Uni et Irlande	14 182	4	14 391	4
Reste de l'Europe	69 950	19	68 993	20
Afrique et Moyen-Orient	6 283	2	7 201	2
Asie-Pacifique et Amérique latine	208 782	58	192 457	57
EFFECTIFS DE FIN D'ANNÉE	359 567	100	340 443	100

Note 30 Engagements hors-bilan

Engagements hors-bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

A) Engagements donnés sur contrats opérationnels

Pour quelques grands contrats, le Groupe a été amené à mettre en place des garanties de performance et/ou financières.

Ainsi, certains clients bénéficient de garanties financières limitées émises par le Groupe pour un montant total de 1 674 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Enfin, des garanties bancaires sur certains contrats opérationnels sont données par le Groupe pour un montant de 231 millions d'euros au 31 décembre 2023.

B) Engagements donnés sur locations

Les engagements donnés sur locations comprennent essentiellement la composante non locative des contrats de location du Groupe ainsi que les engagements au titre des contrats ayant une faible valeur unitaire (à l'exception du matériel informatique) ou de courte durée. Ces engagements s'élèvent à 207 millions d'euros au 31 décembre 2023.

C) Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 70 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ils se composent principalement de garanties de passif usuelles données dans le cadre de cession d'actifs.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être amené à contracter à des prix de marché des engagements d'achats fermes de solutions et de services auprès de certains fournisseurs.



D) Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus s'élevaient à 81 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ils se composent notamment d'engagements reçus suite à certaines prises de contrôle et au rachat de la participation de certains actionnaires minoritaires.

Engagements hors-bilan liés aux financements du Groupe

A) Emprunts obligataires

Au titre des emprunts obligataires en circulation mentionnés dans la Note 22 - Endettement net/Trésorerie nette, Capgemini SE s'est engagé à respecter certaines clauses habituelles, et notamment à maintenir les obligations à un rang identique à toutes les autres obligations négociables qui pourraient être émises par la Société (clause "*pari passu*").

B) Ligne de Crédit Syndiqué conclu par Capgemini SE non utilisée à ce jour

La ligne de crédit syndiquée mentionnée dans la Note 22 - Endettement net/Trésorerie nette comporte également des engagements qui limitent la capacité de Capgemini SE et de ses filiales à engager certaines opérations, notamment consentir des sûretés sur leurs actifs, la cession d'actifs et les fusions ou opérations assimilées. Capgemini SE s'est en outre engagée à respecter certaines clauses habituelles, notamment le maintien de la ligne de crédit au même rang que les autres dettes financières du Groupe de même nature (clause "*pari passu*").

C) Lignes de crédit bilatérales conclues par Capgemini SE non utilisées à ce jour

Les lignes de crédit bilatérales mentionnée dans la Note 22 - Endettement net/Trésorerie nette comportent également des engagements qui limitent la capacité de Capgemini SE et de ses filiales à engager certaines opérations, notamment consentir des sûretés sur leurs actifs, la cession d'actifs et les fusions ou opérations assimilées. Capgemini SE s'est en outre engagée à respecter certaines clauses habituelles, notamment le maintien de la ligne de crédit au même rang que les autres dettes financières du Groupe de même nature (clause "*pari passu*").

Passifs éventuels

Dans le cours normal de leurs activités, des sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux et parfois de redressements fiscaux au cours de l'exercice 2023 et des exercices précédents.

Des propositions de rectifications ont été contestées et des procédures contentieuses ou précontentieuses sont en cours au 31 décembre 2023. C'est notamment le cas en Inde où des filiales du Groupe ont fait l'objet de divers redressements ou projets de redressements au titre de l'impôt sur les sociétés, notamment et de façon récurrente en matière de prix de transfert.

Pour l'essentiel, ces redressements n'ont pas été comptabilisés dans la mesure où le Groupe justifie sa position et estime disposer de chances sérieuses de succès au contentieux.



Note 31 Transactions avec des parties liées

Entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions effectuées avec ces entreprises associées au cours de l'exercice 2023 ont été réalisées à des prix de marché et leur volume n'est pas significatif.

Autres parties liées

Au cours de l'exercice 2023, aucune opération significative n'a été réalisée avec :

- des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de Capgemini SE ;
- des membres des organes de direction y compris les administrateurs ;
- des entités sur lesquelles un des membres des organes de direction exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote significatif.

Rémunération des membres des organes de direction

Le tableau ci-dessous analyse la rémunération au titre des années 2022 et 2023 des membres des organes de direction qui comprennent d'une part les membres de la Direction générale du Groupe présents à la clôture de chaque exercice, soit 38 personnes en 2023 (29 personnes en 2022) et d'autre part les administrateurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Avantages à court terme hors charges patronales ⁽¹⁾	30 010	37 439
<i>dont rémunération de l'activité ⁽²⁾ des administrateurs salariés</i>	171	221
<i>dont rémunération de l'activité ⁽²⁾ des administrateurs non salariés ^{(3) et (4)}</i>	954	1 198
Avantages à court terme : charges patronales	8 570	11 879
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽⁵⁾	2 605	3 190
Rémunération en actions ⁽⁶⁾	17 037	24 492

⁽¹⁾ Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressements, honoraires et avantages en nature.

⁽²⁾ Antérieurement dénommée jetons de présence.

⁽³⁾ Pour rappel, Aiman Ezzat a renoncé à cette rémunération suite à sa nomination lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2020.

⁽⁴⁾ 16 administrateurs actifs en 2022 et 15 actifs au cours de l'année 2023.

⁽⁵⁾ Ce montant comprend principalement la charge annualisée des indemnités de départ en retraite conventionnelles et/ou contractuelles.

⁽⁶⁾ Ce montant correspond à l'étalement de la charge annualisée, liée aux attributions d'actions sous condition de performance.

Note 32 Événements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale de verser aux actionnaires de Capgemini SE, au titre de l'exercice 2023, un dividende de 3,40 euros par action. Il était de 3,25 euros par action au titre de l'exercice 2022.



Note 33 Liste par pays des principales sociétés consolidées

Capgemini SE est la société mère d'un ensemble communément appelé "le groupe Capgemini" constitué de 191 sociétés. La liste suivante indique les principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023.

Pays	Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
ALLEMAGNE	Capgemini Deutschland GmbH	100 %	IG
	Capgemini Deutschland Holding GmbH	100 %	IG
	Capgemini Outsourcing Services GmbH	100 %	IG
	Capgemini Engineering Deutschland S.A.S. & Co. KG	100 %	IG
ARGENTINE	Capgemini Argentina S.A.	100 %	IG
AUSTRALIE	Capgemini Australia Pty Ltd.	100 %	IG
AUTRICHE	Capgemini Consulting Österreich AG	100 %	IG
BELGIQUE	Capgemini Belgium N.V./S.A.	100 %	IG
BRÉSIL	Capgemini Brasil LTDA	100 %	IG
CANADA	Capgemini Canada Inc.	100 %	IG
	Capgemini Solutions Canada Inc.	100 %	IG
CHINE	Capgemini (China) Co., Ltd.	100 %	IG
	Capgemini Business Services (China) Ltd.	100 %	IG
	Capgemini Hong Kong Ltd.	100 %	IG
DANEMARK	Capgemini Danmark A/S	100 %	IG
ESPAGNE	Capgemini España S.L.	100 %	IG
ÉTATS-UNIS	Capgemini America, Inc.	100 %	IG
	Capgemini Government Solutions LLC	100 %	IG
	Capgemini North America, Inc.	100 %	IG
FINLANDE	Capgemini Finland Oy	100 %	IG
	Capgemini Consulting S.A.S.	100 %	IG
FRANCE	Capgemini Engineering Research and Development S.A.S.	100 %	IG
	Capgemini France S.A.S.	100 %	IG
	Capgemini Gouvieux S.A.S.	100 %	IG
	Capgemini Latin America S.A.S.	100 %	IG
	Capgemini Service S.A.S.	100 %	IG
	Capgemini Technology Services S.A.S.	100 %	IG
	Altran Technologies S.A.S.	100 %	IG
	Global Management Treasury Services S.N.C.	100 %	IG
	Capgemini Engineering ACT S.A.S	100 %	IG
	Altran Technology & Engineering Center SAS	100 %	IG
	Sogeti S.A.S.	100 %	IG
	GUATEMALA	Capgemini Business Services Guatemala S.A.	100 %
INDE	Capgemini Technology Services India Ltd.	99,55 %	IG
	Altran Technologies India Pvt. Ltd.	99,55 %	IG
IRLANDE	Capgemini Ireland Ltd.	100 %	IG
ITALIE	Capgemini Italia S.p.A.	100 %	IG
	Capgemini Finance TECH Srl	100 %	IG
JAPON	Capgemini Japan K.K.	100 %	IG



Pays	Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration (1)
LUXEMBOURG	Capgemini Reinsurance International S.A.	100 %	IG
	Sogeti Luxembourg S.A.	100 %	IG
MALAISIE	Capgemini Services Malaysia Sdn. Bhd.	100 %	IG
MAROC	Capgemini Technology Services Maroc S.A.	100 %	IG
MEXIQUE	Capgemini México S. de R.L. de C.V.	100 %	IG
NORVÈGE	Capgemini Norge AS	100 %	IG
PAYS-BAS	Capgemini Educational Services B.V.	100 %	IG
	Capgemini NV	100 %	IG
	Altran International BV	100 %	IG
	Capgemini Nederland BV	100 %	IG
	Sogeti Nederland BV	100 %	IG
POLOGNE	Capgemini Polska Sp. z.o.o.	100 %	IG
PORTUGAL	Capgemini Portugal S.A.	100 %	IG
ROYAUME-UNI	Capgemini UK Plc	100 %	IG
	CGS Holdings Ltd.	100 %	IG
	Altran UK Holding Ltd.	100 %	IG
	Cambridge Consultants Limited	100 %	IG
SINGAPOUR	Capgemini Asia Pacific Pte. Ltd.	100 %	IG
	Capgemini Singapore Pte. Ltd.	100 %	IG
SUÈDE	Capgemini AB	100 %	IG
	Capgemini Engineering Sverige AB	100 %	IG
	Capgemini Sverige AB	100 %	IG
	Sogeti Sverige AB	100 %	IG
SUISSE	Capgemini Suisse S.A.	100 %	IG

(1) IG = Intégration globale.



Note 34 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes pour 2023 se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros) (hors taxes)</i>	PwC		Mazars	
	2022	2023	2022	2023
Certification des comptes	4,8	4,7	4,6	4,3
- Capgemini SE	0,7	0,6	0,6	0,4
- Filiales intégrées globalement	4,1	4,1	4,0	3,9
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	0,6	0,6	0,2	0,3
TOTAL	5,4	5,3	4,8	4,6

⁽¹⁾ L'essentiel de ces honoraires sont relatifs à des missions liées au reporting de durabilité, de due diligence ou de consultations techniques.



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
CAPGEMINI SE
11 rue de Tilsitt
75017 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CAPGEMINI SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement sur des contrats pluriannuels basés sur des livrables, des services ou des contrats à éléments multiples

Risque identifié

Le groupe Capgemini opère sur le marché du conseil, de la transformation numérique, des services technologiques et d'ingénierie et fournit notamment des prestations pluriannuelles. Comme indiqué dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires des contrats à long terme est fonction de la nature des prestations rendues, notamment :

- pour les contrats basés sur des livrables, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé à l'avancement des coûts. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat ;
- pour les contrats basés sur des services, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé au fur et à mesure que le Groupe acquiert le droit de facturer ;
- pour les contrats à éléments multiples, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé selon les obligations de prestation identifiées.

Le montant du chiffre d'affaires à comptabiliser sur l'exercice dépend de la capacité du Groupe :

- à identifier chaque élément séparable des contrats pluriannuels à prestations multiples et à déterminer leur traitement comptable ;
- à mesurer les coûts encourus pour les contrats basés sur des livrables et le niveau de services rendus pour les contrats basés sur des services ;
- à estimer les coûts restant à engager jusqu'à la fin de ces contrats.

Etant donné les jugements et estimations de la Direction entrant dans la détermination du chiffre d'affaires à l'avancement, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement sur des contrats pluriannuels basés sur des livrables, des services ou des contrats à éléments multiples constitue un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension du processus lié à la comptabilisation des différents flux de chiffres d'affaires, notamment s'agissant des contrats pluriannuels basés sur des livrables, des services ou des contrats à éléments multiples.

Nous avons tenu compte dans notre approche des systèmes d'information impliqués dans la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement, en testant, avec l'aide de nos spécialistes informatiques, l'efficacité des contrôles automatisés des systèmes impactant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- évaluer les procédures de contrôle interne, identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés pertinents pour notre audit et tester leur conception et efficacité opérationnelle ;
- réaliser des procédures d'audit analytique, en analysant notamment les variations de chiffre d'affaires et de taux de marge significatives d'une période à l'autre ;
- pour un échantillon de contrats sélectionnés selon une approche multicritères :
 - apprécier le caractère distinct des obligations de prestation identifiées dans les contrats ;
 - apprécier la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires de chacune des obligations de prestation identifiées ;
 - rapprocher les données comptables avec le suivi opérationnel des projets et apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues notamment pour évaluer les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.



Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène des opérations de croissance externe ciblées pour enrichir son offre de services. Dans ce cadre, le Groupe évalue et comptabilise à la juste valeur les actifs identifiables acquis et les passifs repris des entités nouvellement acquises et reconnaît des écarts d'acquisition à l'actif de son bilan.

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix d'acquisition et le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et les passifs repris, et sont alloués aux unités génératrices de trésorerie concernées.

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition s'élevaient à 11 213 millions d'euros en valeur nette et représentent environ 45% de l'actif du bilan.

La Direction s'assure au moins une fois par an que la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. En effet, toute évolution défavorable des activités auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier des marchés sur lesquels Capgemini opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence et le caractère raisonnable de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul retenus.

Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrits dans la note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction et du montant significatif qu'ils représentent dans les états financiers.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche a consisté à :

- prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la Direction pour la réalisation des tests de dépréciation ;
- apprécier si le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction présentées au Conseil d'administration ;
- comparer les projections de résultats 2023 des tests de dépréciation de l'exercice précédent avec les résultats réels ;
- comparer les projections de flux de trésorerie prévues pour les années 2024 à 2028 aux plans d'affaires utilisés lors des tests de dépréciation de l'exercice précédent ;
- effectuer des entretiens avec des responsables financiers et/ou opérationnels des principales zones géographiques pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans stratégiques et corroborer ces hypothèses avec les explications obtenues ;
- évaluer les méthodologies de calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus ainsi que des taux de croissance à long terme utilisés pour projeter à l'infini les flux de trésorerie de la dernière année estimée ; comparer ces taux avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux à partir de nos propres sources de données ;
- analyser la sensibilité des valeurs d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues par la Direction ;
- apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans la note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux se sont déroulés avec l'implication de nos spécialistes en évaluation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité. Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAPGEMINI SE par votre assemblée générale du 24 mai 1996 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 20 mai 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la vingt-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que

les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 19 Février 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Itto El Hariri

Associée

Romain Dumont

Associé

Mazars

Dominique Muller

Associé

Anne-Laure Rousselou

Associée

A propos de Capgemini

Capgemini, partenaire de la transformation business et technologique de ses clients, les accompagne dans leur transition vers un monde plus digital et durable, tout en créant un impact positif pour la société. Le Groupe, responsable et multiculturel, rassemble 340 000 collaborateurs dans plus de 50 pays. Depuis plus de 55 ans, ses clients lui font confiance pour répondre à l'ensemble de leurs besoins grâce à la technologie. Capgemini propose des services et solutions de bout en bout, allant de la stratégie et du design jusqu'à l'ingénierie, en tirant parti de ses compétences de pointe en intelligence artificielle, en cloud, et en data, ainsi que de son expertise sectorielle et de son écosystème de partenaires. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 22,5 milliards d'euros en 2023.

Get the Future You Want* | www.capgemini.com

* Capgemini, le futur que vous voulez

